RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1994 B 01464
Numéro SIREN : 395 388 739
Nom ou dénomination : VALOREM

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt 728

VALOREM

opérateur en énergies vertes

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
BORDEAUX, le 15/12/20

GROUPE VALOREM

Etats financiers consolidés au
31 décembre 2019



VALOREM

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE 4

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 6

ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL 7

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 8

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 10

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 11

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION 11

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION 40

NOTE 3 – COMPARABILITE DES COMPTES & EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 42

NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF 45

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 45

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 47

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 50

NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE 50

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS 53

NOTE 8 – STOCKS ET EN-COURS 54

NOTE 9 –CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS 55

NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 56

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF 57

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES 57

NOTE 12 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE 58

NOTE 13 – PROVISIONS 60
NOTE 14 – DETTES FINANCIERES 62
NOTE 15 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES PASSIFS COURANTS 64
NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES 65
NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN 67
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 69
NOTE 18 – CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL 69
NOTE 19 – PERSONNEL ET EFFECTIF 70
NOTE 20 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 70
NOTE 21 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS 72
NOTE 22 – RESULTAT FINANCIER 72
NOTE 23 – IMPOTS 73
NOTES COMPLEMENTAIRES 75
NOTE 24 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 75
NOTE 25 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 76
NOTE 26 - REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS 77
NOTE 27 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 77
NOTE 28 – JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS 78

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF	Notes	2019-12	2018-12	2018-01
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4	3 663	3 844	2 690
Immobilisations corporelles	5	588 168	489 824	406 622
Titres mis en équivalence	6	3 022	2 448	2 540
Actifs financiers non courants	7	27 096	10 833	11 761
Impôts différés actifs	23	13 614	29 942	10 367
Total Actifs Non Courants		**635 563**	**536 891**	**433 980**
Stocks et en-cours	8	1 941	3 564	1 524
Clients et comptes rattachés	9	17 337	13 304	21 073
Autres actifs courants	9	52 200	47 456	23 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	29 118	51 759	31 405
Total Actifs Courants		**100 595**	**116 083**	**77 813**
Total Actif		**736 157**	**652 974**	**511 793**

PASSIF	Notes	2019-12	2018-12	2018-01
En milliers d'euros				
Capital		8 407	8 387	8 387
Primes liées au capital		116	116	116
Réserves consolidées		55 666	56 901	62 418
Réserves de conversion groupe		-	-	-
Résultat de l'exercice - part du Groupe		415	14 195	-
Capitaux Propres part du Groupe	**11**	**64 603**	**79 599**	**70 921**
Participations ne donnant pas le contrôle	12	5 434	5 121	5 995
Capitaux propres	**11**	**70 038**	**84 720**	**76 915**
Provisions non courantes	13	11 113	8 021	7 730
Emprunt obligataire non courant	14	53 567	54 580	45 019
Dette sur droit d'utilisation non courant	14	23 259	22 640	14 807
Autres financements non courants	14	418 976	327 645	271 062
Passifs financiers non courants	28	24 255	7 392	2 293
Autres passifs non courants		4 606		
Impôts différés passifs	23	17 377	37 641	27 616
Total Passifs Non-Courants		**553 153**	**457 918**	**368 526**
Provisions courantes	13	157	735	
Emprunt obligataire courant	14	610	1 600	600
Dette sur droit d'utilisation courant	14	1 773	1 763	980
Financement courant	14	49 553	36 994	30 145
Fournisseurs et comptes rattachés	15	14 178	15 632	11 800
Passifs d'impôts courants	15	36 950	37 347	10 561
Autres passifs courants	15	9 747	16 266	12 267
Total Passifs Courants		**112 967**	**110 337**	**66 352**
Total Passif		**736 157**	**652 974**	**511 793**

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	Notes	2019-12	2018-12
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	18	89 128	60 968
Achats de marchandises et variation de stocks		(54 393)	(29 239)
Charges de personnel	19	(17 527)	(15 188)
Charges externes		(16 299)	(13 496)
Impôts et taxes		(3 139)	(4 197)
Dotations et reprises aux amortissements	20	(28 239)	(23 099)
Dotations et reprises aux provisions	20	6 191	5 689
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis		(1 632)	1 198
Autres produits d'exploitation		46 657	34 837
Autres charges d'exploitation		(132)	(1 038)
Résultat Opérationnel Courant		**20 614**	**16 434**
Autres produits opérationnels non courants	21	2 364	11 121
Autres charges opérationnelles non courantes	21	(2 190)	(77)
Résultat opérationnel		**20 789**	**27 478**
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		(375)	262
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence [dans le prolongement de l'activité du Groupe]		20 414	27 740
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	12
Coût de l'endettement financier brut		(9 819)	(8 490)
Autres produits financiers		10 223	10 983
Autres charges financières		(12 576)	(11 884)
Résultat Financier	22	(12 168)	(9 380)
Charges d'impôt sur le résultat	23	(7 205)	(4 839)
Résultat net des activités poursuivies		1 041	13 522
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	12	626	(674)
Résultat net part du groupe		415	14 195

ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL En milliers d'euros	2019-12	2018-12	2018-01
Résultat net	**1 041**	**13 522**	**(19 164)**
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(16 234)	(5 168)	(2 158)
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(31)	(16)	(7)
Impôts sur réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	4 229	1 292	540
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	(150)	(42)	6
Impôts sur réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	47	14	(2)
Total des autres éléments du résultat global	**(12 140)**	**(3 920)**	**(1 622)**
Résultat net et autres éléments du résultat global	(11 098)	9 602	(20 786)
Dont part du Groupe	(11 179)	10 484	(18 530)
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	81	(882)	(2 255)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ En milliers d'euros	2019-12	2018-12
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	**51 689**	**31 396**
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)	1 041	13 522
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	21 023	19 164
Plus ou moins values de cession	-11 085	-5 811
Quote-part de résultat des mises en équivalence	375	-262
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	**11 354**	**26 612**
Coût de l'endettement financier net	9 819	8 490
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	6 386	4 888
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	**27 559**	**39 990**
Impôts versés	-8 025	3 155
Variation du BFR lié à l'activité	-4 157	-6 271
Flux net généré par (affecté à) l'activité	15 377	36 874
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-632	-818
Acquisition d'immobilisations corporelles	-112 755	-74 614
Cession d'immobilisations corporelles	55	20
Acquisitions d'actifs financiers	-11 128	-13 175
Cession d'actifs financiers	3 797	2 695
Dette sur acquisition d'immobilisations	-4 402	5 058
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	-783	169
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée	11 553	1 691
Autres flux liés aux opération d'investissements	4	44
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-114 290	-78 930
Dividendes versés par la société mère	-3 609	-2 400
Augmentations (réductions) de capital	0	32
Emissions d'emprunts	138 609	107 130
Remboursements d'emprunts	-48 940	-33 925
Intérêts versés	-9 819	-8 490
Autres flux liés aux opérations de financement	-1	2
Flux net provenant du (affecté au) financement	76 241	62 349
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	**-22 672**	**20 292**
Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)	**29 017**	**51 689**
Contrôle variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-22 672	20 292

En 2018, les principaux impacts de la ligne « Acquisition de filiale, sous déduction de trésorerie acquise » concernent France PV pour 130 K€. Les principaux impacts de la ligne « Cession de filiale, sous déduction de trésorerie cédée » concernent REUILLY (632 K€) par suite d'un complément de prix, FOYE ENERGIES (430 K€) et HAAPALAMMINKANGAS (363 K€).

En 2019, les principaux impacts de la ligne « Acquisition de filiale, sous déduction de trésorerie acquise » concernent principalement MEZZA 5 (-1 064 K€), BRACH ENERGIES (-633 K€) et MEZIERES (561 K€). Les principaux impacts de la ligne « Cession de filiale, sous déduction de trésorerie cédée » concernent SAUNAMAA (-2 559 K€) et VOYRINKANGAS (755 K€).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et Résultat de l'exercice	Réserve de juste valeur des immobilisations	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	8 387	116	63 437	-	1 022	-	4	70 921	5 995	76 915
Résultat net de l'exercice			14 195					14 195	674	13 522
Autres éléments du résultat global				-	3 683	-	28	- 3 712	208	- 3 920
Résultat net et autres éléments du résultat global	-	-	14 195	-	3 683	-	28	10 484	882	9 602
Dividendes versés		-	2 400					- 2 400		- 2 400
Autres mouvements			595					595	8	603
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	- -	1 805	-	-	-	-	- 1 805	8	- 1 797
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	8 387	116	75 826	-	4 706	-	24	79 599	5 121	84 720
Résultat net de l'exercice			415					415	626	1 041
Autres éléments du résultat global				-	11 490	-	104	- 11 594	546	- 12 140
Résultat net et autres éléments du résultat global	-	-	415	-	11 490	-	104	- 11 179	81	- 11 098
Augmentations de capital	20	-	20					-		-
Dividendes versés		-	3 609					- 3 609		- 3 609
Variation limitation ID sur JV		-	33					- 33	0	- 33
Autres mouvements		-	174					- 174	232	58
Total transactions avec les propriétaires de la Société	20	- -	3 836	-	-	-	-	- 3 816	232	- 3 584
Situation à la clôture de l'exercice 2019	8 407	116	72 405	-	16 196	-	128	64 863	5 434	70 037

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

Valorem S.A.S. (« la Société ») est une société domiciliée en France. Le siège social de la société est situé à Bègles (Aquitaine).

Le groupe Valorem est un opérateur en énergies vertes verticalement intégré qui maîtrise de multiples compétences dans les énergies renouvelables et accompagne les collectivités et ses partenaires à tous les stades d'un projet : études, développement, financement, construction, suivi d'exploitation et maintenance.

Les états financiers du Groupe Valorem pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe ») ainsi que la participation du Groupe dans des entreprises associées et coentreprises.

1.1 – Référentiel comptable

1.1.1 – Base de préparation de l'information financière

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et notamment en application d'IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière ». La note « Modalités de première application : options retenues » explique les options retenues pour cette première application. La note « Principales modifications résultant de la transition aux normes IFRS » explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe.

1.1.2 – Normes, amendements de normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2019. Le Groupe a choisi de ne pas les appliquer par anticipation :

- Modifications au cadre conceptuel des normes IFRS - Applicable au 1er janvier 2020
- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 : définition de l'importance relative - Applicable au 1er janvier 2020
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise (« business ») - Applicable au 1er janvier 2020
- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non courant - Applicable au 1er janvier 2020.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation sur l'ensemble des périodes présentées l'amendement aux normes IFRS9, IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme de l'IBOR.

Cet amendement permet ainsi au groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité de ses relations de couvertures ou dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux futurs d'intérêts couverts, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

1.1.3 – Transition aux IFRS

Principes

Les principes et méthodes comptables IFRS exposés ci-après ont été appliqués aux fins de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des informations comparatives figurant aux présents états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du bilan d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2018, soit la date de transition du Groupe.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption du référentiel IFRS » qui traite de la première adoption

des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Le Groupe publiait auparavant des comptes consolidés établis selon les principes comptables français en conformité avec le Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le bilan, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés du Groupe sont présentés ci-après.

Modalités de première application : options retenues

La norme IFRS 1 « *Première application des normes d'information financière internationales* » repose sur le principe général d'une application rétrospective de l'ensemble des normes, mais prévoit toutefois certaines options dérogatoires ou exceptions obligatoires.

Les exemptions optionnelles suivantes à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ont été retenues par le Groupe :

- Immobilisations : le Groupe a retenu la juste valeur comme coût présumé des parcs éoliens et photovoltaïques pour lesquels le financement est sécurisé à la date de transition.
- Contrats de location (IFRS 16) : il a été choisi d'appliquer les dispositions spécifiques prévues par IFRS 1 concernant la comptabilisation des contrats de location, qui prévoient la possibilité d'évaluer la dette de loyers en date de transition, i.e. au 1er janvier 2018, sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date de transition, et le droit d'utilisation de manière rétrospective (mais en utilisant le taux marginal d'endettement du preneur à la date de transition), à l'exception des contrats de faible valeur et courte durée.

Par ailleurs, le Groupe a opté pour les mesures de simplification suivantes :

- Le Groupe a utilisé un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires ;
- Le Groupe a également choisi d'utiliser des connaissances acquises a posteriori dont il n'aurait pas pu disposer s'il avait appliqué la norme IFRS 16 lors des arrêtés précédents.

Principales modifications résultant de la transition aux normes IFRS

a. Présentation

Conformément à IAS 1 « Présentation des Etats financiers », le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs. Par ailleurs, les provisions pour risques fiscaux, comptabilisés en provisions pour risques et charges en règles françaises, ont été reclassées en passifs d'impôts en IFRS. S'agissant du compte de résultat, le Groupe a choisi une présentation par nature des produits et charges opérationnels.

b. Périmètre

Après application d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et d'IFRS 11, sur 10 sociétés intégrées proportionnellement en règles françaises, 7 ont été comptabilisées par mise en équivalence car sous contrôle conjoint, et 3 ont été consolidées en intégration globale car contrôlées. L'analyse du niveau de contrôle en IFRS diffère de celui en règles françaises dans la mesure où il s'agit d'entités dont une grande partie des activités pertinentes ayant un impact significatif sur les rendements sont prédéterminés et qu'en IFRS l'analyse en substance prend en compte l'ensemble des liens contractuels entre les parties.

Les acquisitions d'entreprises antérieures ont été retraitées conduisant à reclasser les écarts d'acquisition comptabilisés en règles françaises en immobilisations.

c. Avantages au personnel

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le Groupe comptabilise les réévaluations des passifs au titre des régimes postérieurs à l'emploi (écarts actuariels) en « Autres éléments du résultat global » ainsi que le coût financier en autres charges financières, tandis qu'en règles françaises ils étaient comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

d. Instruments financiers

Conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la Société applique la comptabilité de couverture à ses instruments financiers (Swap de taux) utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux tandis qu'en règles françaises ils étaient comptabilisés en tant que positions ouvertes isolées. En règles françaises, plusieurs emprunts faisaient également l'objet d'une couverture par des instruments financiers de type SWAP.

Conformément à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation », des passifs au titre des puts sur minoritaires sont comptabilisés pour les entités Sainte Rose et La Luzette tandis qu'en règles françaises ils étaient traités comme des engagements hors bilan. Ces passifs sont présentés dans le poste « Autres financements non courants » de l'état de la situation financière consolidée.

e. Contrats de location

En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise, pour tout contrat de location d'une durée supérieure à 12 mois et pour un actif d'une valeur supérieure à 5 000 euros, une dette en contrepartie d'un droit d'utilisation, correspondant au montant des loyers actualisés qui seront payés sur la durée du contrat.

f. Impôts sur le résultat

Conformément à IAS 12 « Impôts sur le résultat », les impôts différés ont été ajustés sur la base des retraitements évoqués dans le cadre de la transition.

La CVAE est considérée comme un impôt sur le résultat selon IAS 12 alors qu'elle était comptabilisée en résultat opérationnel dans les comptes consolidés du Groupe en règles françaises.

g. Réévaluation à la juste valeur des parcs éoliens et photovoltaïques en tant que coût présumé

Conformément à IFRS 1, les immobilisations corporelles correspondant aux parcs pour lesquels le financement a été sécurisé ont été réévaluées à leur juste valeur, en tant que coût présumé à la date de transition. Avant cette étape, la juste valeur ne peut pas être estimée de manière fiable. La juste valeur utilisée est une juste valeur de niveau 3, telle que décrit en Note 14. Elle est calculée sur la base des Business Plans utilisés dans le cadre des financements des parcs, avec des taux d'actualisation de 8,5% pour l'éolien, et 7,5% pour le photovoltaïque. Pour les parcs en cours de construction, ces taux sont ajustés à 10%. Post transition, les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût en conformité avec la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

h. Actualisation de la provision pour démantèlement

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions pour démantèlement des éoliennes sont actualisées au taux marginal d'endettement, tandis qu'en règles françaises elles n'étaient pas actualisées.

Impact sur les états financiers

COMPTE DE RESULTAT	2018-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total retraitements IFRS	
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Chiffre d'affaires	65 250				-3 873					-410	-4 283	60 968
Achats de marchandises et variation de stocks	-29 260				21						21	-29 239
Charges de personnel	-15 241					53					53	-15 188
Charges externes	-14 682	1 363			-176						1 187	-13 496
Impôts et taxes	-5 833				-54					1 690	1 636	-4 197
Dotations et reprises aux amortissements	-14 425	-1 267	474	-7 840	-361					320	-8 674	-23 099
Dotations et reprises aux provisions	13 785	-75			-311		-7 658			-52	-8 096	5 689
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis	-1 705						2 903				2 903	1 198
Autres produits d'exploitation	25 261				4 729		4 994			-147	9 576	34 837
Autres charges d'exploitation	-1 038											-1 038
Résultat Opérationnel Courant	**22 111**	**21**	**474**	**-7 840**	**-25**	**53**	**239**			**1 401**	**-5 678**	**16 434**
Autres produits opérationnels non courants	253				84					10 784	10 868	11 121
Autres charges opérationnelles non courantes	-77											-77
Résultat opérationnel	**22 287**	**21**	**474**	**-7 840**	**59**	**53**	**239**			**12 185**	**5 191**	**27 478**
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	13	-6		-78	333						250	262
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence [dans le prolongement de l'activité du Groupe]	**22 301**	**15**	**474**	**-7 918**	**392**	**53**	**239**			**12 185**	**5 440**	**27 740**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	305				-293						-293	12
Coût de l'endettement financier brut	-8 204				-286						-286	-8 490
Autres produits financiers	14 490				253					-3 761	-3 508	10 983
Autres charges financières	-15 058	-296			-13	-11				3 493	3 173	-11 884
Résultat Financier	-8 466	-296			-339	-11				-268	-914	-9 380
Charges d'impôt	-2 915	92		2 613	-186	-14	-80			-4 349	-1 924	-4 839
Résultat net des activités poursuivies	10 920	-189	474	-5 305	-133	28	160			7 568	2 603	13 522
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	-59	-4		-478	-133						-615	-674
Résultat net part du groupe	10 978	-185	474	-4 828		28	160			7 568	3 217	14 195

IFRS 3 : Les goodwills présentés en normes françaises ont été reclassés en immobilisation. L'impact présenté au P&L dans ce bridge correspond aux écarts entre les plans d'amortissement des goodwills et ceux des immobilisations du fait de durées retenues différentes.

IFRS 11 : Les impacts correspondent au changement de méthode de consolidation des sociétés en intégration proportionnelle en normes françaises vers :

- Une consolidation par mise en équivalence en normes IFRS pour les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle exclusif ;
- Une consolidation par intégration globale en normes IFRS pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

IAS 38 : L'évaluation des projets en cours (en stock pour la partie externe et en immobilisation pour la partie interne) et de la dépréciation correspondante ont été revues lors de la transition IFRS

Autres : Les principaux impacts présentés dans cette colonne correspondent à la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue à la suite d'une augmentation du pourcentage de détention pour Dampierre, Alzonne et St Amans (10 638 K€ en brut et -2 659 K€ d'impôt correspondant), au reclassement des dotations (3 813 K€) et reprises (3 761 K€) des dépréciations sur titres non consolidés en exploitation et l'impôt correspondant et au reclassement de la CVAE en impôts sur les sociétés (1 690 K€).

ACTIF	2018-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total Retraitements IFRS	2018-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Immobilisations incorporelles	2 309		1 535								1 535	3 844
Goodwill	6 247		(6 247)								(6 247)	-
Immobilisations corporelles	319 203	22 068		128 841	20 268		(556)				170 620	489 824
Titres mis en équivalence	0	(3)		2 478	182			(23)		(187)	2 447	2 448
Actifs financiers non courants	20 572				(9 804)			65			(9 739)	10 833
Impôts différés actifs	34 580	340			2 103		233	1 832		(9 145)	(4 638)	29 942
Total Actifs Non Courants	382 912	22 405	(4 712)	131 319	12 749	-	(323)	1 874		(9 332)	153 979	536 891
Stocks et en-cours	3 706						(142)				(142)	3 564
Clients et comptes rattachés	14 153				(849)						(849)	13 304
Autres actifs courants	50 905	(230)			1 101					(4 320)	(3 449)	47 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 229				530						530	51 759
Total Actifs Courants	119 993	(230)	-	-	782	-	(142)	-		(4 320)	(3 910)	116 083
Total Actif	502 905	22 175	(4 712)	131 319	13 531	-	(465)	1 874		(13 652)	150 069	652 974

PASSIF	2018-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total retraitements IFRS	2018-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Capital	8 387										-	8 387
Primes liées au capital	116										-	116
Réserves consolidées	(15 547)	(490)	(5 186)	92 601		(28)	(624)	(4 706)	(1 553)	(7 565)	72 449	56 901
Réserves de conversion groupe	-										-	-
Résultat de l'exercice - part du Groupe	10 978	(185)	474	(4 828)		28	160	-	-	7 568	3 217	14 195
Capitaux Propres part du Groupe	3 933	(675)	(4 712)	87 773	-	-	(465)	(4 706)	(1 553)	3	75 666	79 599
Participations ne donnant pas le contrôle	(72)	(7)		10 635	(4 620)			(812)		(3)	5 193	5 121
Capitaux propres	3 861	(682)	(4 712)	98 408	(4 620)	-	(465)	(5 518)	(1 553)	-	80 859	84 720
Provisions non courantes	14 111	(1 401)			186					(4 876)	(6 091)	8 021
Emprunt obligataire non courant	52 515				2 064						2 064	54 580
Dette sur droit d'utilisation non courant		22 640									22 640	22 640
Autres Financements non courants	316 945				14 951				1 553	(5 803)	10 701	327 645
Passifs financiers non courants								7 392			7 392	7 392
Autres passifs non courants												
Impôts différés passifs	13 876			32 911						(9 145)	23 766	37 641
Total Passifs Non-Courants	397 447	21 239	-	32 911	17 201	-	-	7 392	1 553	(19 824)	60 471	457 918
Provisions courantes	735											735
Emprunt obligataire courant	1 600											1 600
Dette sur droit d'utilisation courant		1 763									1 763	1 763
Financement courant	34 344	176			990					1 483	2 649	36 994
Fournisseurs et comptes rattachés	15 706	(321)			247						(74)	15 632
Passifs d'impôts courants	32 144				5 203							37 347
Autres passifs courants	17 067	-			(5 490)					4 689	(801)	16 266
Total Passifs Courants	101 597	1 618	-	-	950	-	-	-	-	6 172	8 740	110 337
Total Passif	502 905	22 175	(4 712)	131 319	13 531		(465)	1 874		(13 652)	150 069	652 974

ACTIF	2017-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total Retraitements IFRS	2017-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	1 597		1 094								1 094	2 690
Goodwill	6 607		(6 607)								(6 607)	-
Immobilisations corporelles	246 488	13 415		136 681	10 670		(632)				160 134	406 622
Titres mis en équivalence	(0)	8		3 011	(1 148)			(7)		676	2 540	2 540
Actifs financiers non courants	20 468				(8 841)			134			(8 707)	11 761
Impôts différés actifs	15 052	450			1 966		312	540		(7 953)	(4 685)	10 367
Total Actifs Non Courants	**290 211**	**13 873**	**(5 513)**	**139 692**	**2 647**	**-**	**(320)**	**667**	**-**	**(7 277)**	**143 769**	**433 980**
Stocks et en-cours	1 829						(305)				(305)	1 524
Clients et comptes rattachés	19 304				1 769						1 769	21 073
Autres actifs courants	28 930	(160)			(355)					(4 603)	(5 118)	23 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 054				351						351	31 405
Total Actifs Courants	**81 117**	**(160)**	**-**	**-**	**1 765**	**-**	**(305)**	**-**	**-**	**(4 603)**	**(3 303)**	**77 813**
Total Actif	**371 328**	**13 713**	**(5 513)**	**139 692**	**4 412**	**-**	**(625)**	**667**	**-**	**(11 880)**	**140 466**	**511 793**

PASSIF	2017-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total retraitements IFRS	2017-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Capital	8 387										-	8 387
Primes liées au capital	116										-	116
Réserves consolidées & résultat	(21 115)	(890)	(5 513)	93 056	16		(625)	(1 022)	(1 489)		83 533	62 418
Réserves de conversion groupe	-										-	-
Capitaux Propres part du Groupe	**(12 613)**	**(890)**	**(5 513)**	**93 056**	**16**	**-**	**(625)**	**(1 022)**	**(1 489)**	**-**	**83 533**	**70 921**
Participations ne donnant pas le contrôle	(24)	(3)		11 113	(4 487)			(604)			6 019	5 995
Capitaux propres	**(12 637)**	**(893)**	**(5 513)**	**104 169**	**(4 471)**	**-**	**(625)**	**(1 626)**	**(1 489)**	**-**	**89 552**	**76 915**
Provisions non courantes	8 203	(1 132)			(17)					676	(473)	7 730
Emprunt obligataire non courant	42 070				2 949						2 949	45 019
Dette sur droit d'utilisation non courant		14 807									14 807	14 807
Autres Financements non courants	268 358				6 346				1 489	(5 131)	2 704	271 062
Passifs financiers non courants								2 293			2 293	2 293
Autres passifs non courants												
Impôts différés passifs	45			35 523						(7 953)	27 570	27 616
Total Passifs Non-Courants	**318 675**	**13 675**	**-**	**35 523**	**9 278**	**-**	**-**	**2 293**	**1 489**	**(12 408)**	**49 850**	**368 526**
Provisions courantes												
Emprunt obligataire courant	600											600
Dette sur droit d'utilisation courant		980									980	980
Financement courant	29 921	108			(413)					528	224	30 145
Fournisseurs et comptes rattachés	11 624	(157)			334						177	11 800
Passifs d'impôts courants	10 062				499						499	10 561
Autres passifs courants	13 083				(816)						(816)	12 267
Total Passifs Courants	**65 289**	**931**			**(396)**					**528**	**1 064**	**66 352**
Total Passif	**371 328**	**13 713**	**(5 513)**	**139 692**	**4 412**		**(625)**	**667**	**-**	**(11 880)**	**140 466**	**511 793**

Autres : Au 31.12.2018, les principaux impacts sont le reclassement des charges à répartir en moins de la dette (4 320 K€), l'impact net de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue à la suite d'une augmentation du pourcentage de détention pour Dampierre, Alzonne et St Amans (7 978 K€ comptabilisés en réserves en normes françaises) et le reclassement de la provision pour risque fiscal en passifs d'impôts courants (4 689 K€).

Au 31.12.2017, les principaux impacts en « Autres » sont le reclassement des charges à répartir en moins de la dette (4 603 K€).

Sur les deux exercices, la variation des impôts différés actifs et passifs en « Autres » est symétrique et correspond à un impact de présentation afin que chaque entité présente un stock d'impôts différés actif ou passif uniquement.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2018-12 Normes Françaises Présentation Française	Reclassement	2018-12 Normes Françaises Présentation IFRS	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
En milliers d'euros				En milliers d'euros
Trésorerie d'ouverture	31 038		31 038	**Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture**
Résultat net total des sociétés consolidées	10 920		10 920	**Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				**Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :**
Amortissements et provisions	9 733		9 733	Dotations nettes aux amortissements et provisions
Variation des impôts différés	-10 892	10 892		
Plus ou moins values de cession	-1 352		-1 352	Plus ou moins values de cession
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-13		-13	Quote-part de résultat des mises en équivalence
			19 287	**Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt**
		8 204	8 204	Coût de l'endettement financier net
		2 914	2 914	Charges d'impôt (y compris impôts différés)
Marge brute d'autofinancement	8 396		30 405	**Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt**
		216	216	Impôts versés
Variation du BFR lié à l'activité	6 596	-14 023	-7 427	Variation du BFR lié à l'activité
Flux net généré par (affecté à) l'activité	14 992	8 204	23 196	**Flux net généré par (affecté à)** l'activité
Acquisition d'immobilisations	-64 807	64 807		
Cession d'immobilisations	3 221	-3 221		
Incidence des variations de périmètre	1 641	-1 641		
		-818	-818	Acquisition d'immobilisations incorporelles
		0	0	Cession d'immobilisations incorporelles
		-56 369	-56 369	Acquisition d'immobilisations corporelles
		20	20	Cession d'immobilisations corporelles
		-12 642	-12 642	Acquisitions d'actifs financiers
		3 201	3 201	Cession d'actifs financiers
		5 022	5 022	Dette sur acquisition d'immobilisations
		169	169	Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise
		1 443	1 443	Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée
		29	29	Autres flux liés aux opération d'investissements
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-59 945	0	-59 945	**Flux net provenant des (affecté aux) investissements**
Dividendes versés par la société mère	-2 400		-2 400	Dividendes versés par la société mère
Augmentations (réductions) de capital	32		32	Augmentations (réductions) de capital
Emissions d'emprunts	100 538		100 538	Emissions d'emprunts
Remboursements d'emprunts	-33 098		-33 098	Remboursements d'emprunts
		-8 204	-8 204	Intérêts versés
Variation nette des concours bancaires	2		2	Autres flux liés aux opérations de financement
Flux net provenant du (affecté au) financement	65 074	-8 204	56 870	**Flux net provenant du (affecté** au) financement
Incidence de la variation des taux de change	0		0	Incidence de la variation des taux de change
Incidence des changements de principes comptables				Incidence des changements de principes comptables
Variation de trésorerie	20 121		20 121	**Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie**
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	51 158		51 158	**Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)**
Contrôle variation de trésorerie	20 121		20 121	**Contrôle variation de trésorerie et équivalents de trésorerie**

VALOREM

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ En milliers d'euros	2018-12 French format IFRS	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Autres	2018-12 IFRS
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	**31 038**	**0**	**0**	**0**	**359**	**0**	**0**	**0**	**0**	**31 396**
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)	**10 920**	**-189**	**474**	**-5 305**	**-133**	**28**	**160**	**0**	**7 568**	**13 522**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :										
Dotations nettes aux amortissements et provisions	9 733	1 343	-474	7 839	537	-42	4 918		-4 689	19 164
Plus ou moins values de cession	-1 352	123					-4 994		412	-5 811
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-13	6		78	-333					-262
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**19 287**	**1 283**	**0**	**2 612**	**71**	**-14**	**84**	**0**	**3 290**	**26 612**
Coût de l'endettement financier net	8 204				286					8 490
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	2 914	-43		-2 612	186	14	80		4 349	4 888
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**30 405**	**1 240**	**0**	**0**	**543**	**0**	**163**	**0**	**7 639**	**39 990**
Impôts versés	216	-49			-12				2 999	3 155
Variation du BFR lié à l'activité	-7 427	-78			1 397		-163		0	-6 271
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**23 196**	**1 112**	**0**	**0**	**1 928**	**0**	**0**	**0**	**10 638**	**36 874**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-818									-818
Cession d'immobilisations incorporelles	0									0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-56 369				-7 608				-10 638	-74 614
Cession d'immobilisations corporelles	20									20
Acquisitions d'actifs financiers	-12 642				-533					-13 175
Cession d'actifs financiers	3 201				-506					2 695
Dette sur acquisition d'immobilisations	5 022				36					5 058
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	169									169
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée	1 443				248					1 691
Autres flux liés aux opération d'investissements	29				14					44
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	**-59 945**	**0**	**0**	**0**	**-8 348**	**0**	**0**	**0**	**-10 638**	**-78 930**
Dividendes versés par la société mère	-2 400									-2 400
Augmentations (réductions) de capital	32									32
Emissions d'emprunts	100 538	179			6 413					107 130
Remboursements d'emprunts	-33 098	-1 291			464					-33 925
Intérêts versés	-8 204				-286					-8 490
Autres flux liés aux opérations de financement	2									2
Flux net provenant du (affecté au) financement	**56 870**	**-1 112**	**0**	**0**	**6 591**	**0**	**0**	**0**	**0**	**62 349**
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	**20 121**	**0**	**0**	**0**	**171**	**0**	**0**	**0**	**0**	**20 292**
Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)	**51 158**	**0**	**0**	**0**	**530**	**0**	**0**	**0**	**0**	**51 689**
Contrôle variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	**20 121**	**0**	**0**	**0**	**172**	**0**	**0**	**0**	**0**	**20 292**

Autres : Les retraitements en colonne « Autres » concernent principalement la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue à la suite d'une augmentation du pourcentage de détention pour Dampierre, Alzonne et St Amans (10 638 K€) et l'impôt correspondant (-2 659 K€), au reclassement de de la provision pour risque fiscal en passifs d'impôts courants (4 689 K€) et au reclassement de la CVAE en impôts sur les sociétés (1 690 K€).

1.2 – Modalités de consolidation

1.2.1 – Méthodes de consolidation

a. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe, au sens d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés ». Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

b. Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Les coentreprises sont des partenariats conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets des partenariats et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entités associées et les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée ou coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la quote-part de l'investisseur est ramenée au maximum à zéro. Toute perte supplémentaire n'est comptabilisée au passif que si le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

c. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Toutes les transactions et positions internes aux filiales sont éliminées en consolidation. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. La liste des filiales, co-entreprises et entreprises associées est présentée en Note 2.

1.2.2 – Conversion en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Au 1er janvier 2018, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, toutes les sociétés consolidées font partie de la zone euro.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours de change officiel en vigueur à la clôture du bilan. Les pertes ou profits latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Autres charges ou produits financiers ». Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées initialement en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

1.2.3 – Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur.

1.3 – Estimations, jugements et principes comptables

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que la Direction procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'elle juge raisonnables et réalistes.

Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction du Groupe, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et

hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable future des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations sont les suivants :
- L'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles
- L'activation des frais de développement
- L'estimation des durées des contrats de location pour déterminer le droit d'utilisation
- L'estimation des durées d'amortissements des actifs de production
- L'activation d'impôts différés actifs
- L'estimation des provisions

Les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés concernent :

- La détermination du niveau de contrôle ou d'influence des filiales, coentreprises et entreprises associées et classement des filiales en tant que « business » ou non pour déterminer si leur acquisition correspond à un regroupement d'entreprises ou non
- L'identification des accords contenants un contrat de location
- La reconnaissance du revenu.

1.3.1 – Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à leur juste valeur (sauf exceptions). Les goodwills correspondent à la différence entre la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises et le montant des actifs et passifs identifiables acquis nets des passifs repris. Ils sont déterminés de façon provisoire lors de l'acquisition et sont révisés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Les goodwills ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat de la période lorsqu'ils sont encourus. Les compléments de prix d'acquisition conditionnels sont estimés à leur juste valeur et inclus le cas échéant dans la contrepartie transférée.

Pour chaque regroupement d'entreprises le Groupe peut évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition (sauf exceptions). Le Groupe définit au cas par cas l'option qu'il applique pour comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle.

En date de prise de contrôle, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du résultat.

A noter cependant qu'en cas d'achat de titres de Sociétés de Projet (SPV), considérant que (i) la substance de l'acquisition est un achat d'actifs, et que (ii) la société acquise ne comporte ni employés, ni process, il est considéré qu'il n'y a pas acquisition d'une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 (IFRS 3, B7). Cette acquisition est donc à considérer comme l'acquisition d'un ensemble d'actifs et passifs isolés, et non comme une acquisition d'entreprise (« business combination ») relevant d'IFRS3.

1.3.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles

a. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Le coût de revient des immobilisations produites en interne inclut les coûts directs et indirects, externes ou internes, de développement qui sont immobilisés à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable. Ces coûts ne comprennent pas les frais de prospection et les frais commerciaux.

Le Groupe considère que les critères d'activation sont remplis au moment où un projet obtient les autorisations administratives, et notamment : maîtrise du foncier, permis de construire, étude d'impact ICPE, connexion au réseau ERDF, contrat de vente des mégawatts.

Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les coûts rattachés à ces projets cessent d'être capitalisés et un amortissement est comptabilisé lorsque les parcs sont prêts à être mis en service.

Les coûts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production des parcs éoliens et photovoltaïques s'agissant d'actifs exigeant une longue période de production.

Les amortissements sont comptabilisés en charge et calculés selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Composants des parcs éoliens (fondations, éoliennes, raccordement réseau, aménagement de zones)	20 ans
Composants des parcs photovoltaïques (fondations, matériel PV, raccordement réseau, aménagement de zones)	25 ans
Installations et agencements	3 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel de transport d'exploitation	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Le Groupe comptabilise une provision pour les coûts de démantèlement et de remise en état du site pour chaque parc éolien en service (se reporter à la Note 1, 1.3.8).

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Il s'agit essentiellement de brevets, de logiciels ainsi que de contrats d'électricité comptabilisés dans le cadre d'acquisition d'entités projets. Ils ont une durée d'utilité déterminée. Leur amortissement est calculé selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

- Logiciel : 1 à 5 ans

- Brevet : 1 à 5 ans

- Contrats d'électricité : 20 ans

1.3.3 – Dépréciation des actifs

Conformément à IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », le Groupe examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels et corporels à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Le goodwill et les immobilisations incorporelles non amorties font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Les actifs qui ne génèrent pas d'entrée de trésorerie largement indépendantes des autres actifs sont regroupés dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le Groupe a retenu comme UGT chaque projet.

Ainsi, les pertes de valeur des immobilisations en-cours dans les sociétés de projet sont évaluées projet par projet, en fonction des risques pesant sur chaque projet.

Dans le cadre de l'activité du Groupe Valorem, seuls les projets ayant une rentabilité suffisante à l'origine sont construits et opérés. Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont prévisibles, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est faible. Sur la base de son expérience historique, le Groupe procède à une revue de son portefeuille de projets en cours et effectue un test de perte de valeur des projets présentant une incertitude.

La valeur recouvrable est généralement évaluée sur la base de la valeur d'utilité qui correspond à une actualisation des flux de trésorerie générés par l'UGT.

Les données utilisées pour mettre en œuvre les tests par la méthode des flux de trésorerie actualisés sont issues des business plans des projets et couvrent la durée des contrats de vente d'électricité. Les hypothèses sous-jacentes sont mises à jour à la date du test.

1.3.4 – Stocks et en-cours

Les stocks et encours sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks sont principalement constitués de travaux en cours relatifs à la part externe des projets en cours de développement, la part interne étant comptabilisée en immobilisation. La valorisation des en-cours de production est effectuée selon les principes suivants : prise en compte des heures de travail liées à la production, des charges directes et indirectes de production.

Ces travaux concernent l'ensemble des projets en cours de développement, depuis le dépôt de la demande d'autorisations jusqu'au financement bancaire.

1.3.5 – Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers sont constitués des créances d'exploitation, des dépôts de garanties, des dépôts à termes, des prêts, des titres non consolidés ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des frais de transaction directement attribuables le cas échéant. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent.

Le classement des actifs financiers retenu est fonction de deux critères cumulatifs :

- Le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers ;
- Et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier, selon que celui-ci correspond ou non à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts uniquement.

Les actifs financiers sont ainsi classés et évalués comme suit :

- Les créances d'exploitation, les dépôts de garantie, les dépôts à terme sont comptabilisés au coût amorti ;
- Les équivalents de trésorerie du type OPCVM/SICAV sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net ;
- Les titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;

Les créances clients et actifs de contrat (factures à établir) sont dépréciés à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie des créances conformément à IFRS 9.

1.3.6 – Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières et les dettes d'exploitation.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine diminuée des coûts de transaction directement attribuables le cas échéant. A chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a par ailleurs émis des obligations convertibles en action correspondant soit à des instruments composés (avec composante dette et composante capitaux propres) soit à des instruments hybrides (avec composante dette et composante dérivé incorporé). Toutefois, les composantes capitaux propres et dérivés incorporés de ces instruments sont non significatifs.

Le Groupe a consenti à des tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle dans certaines sociétés consolidées, des options de vente sur tout ou partie de leur participation dans ces sociétés. Une dette financière a ainsi été constatée pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option, en contrepartie des capitaux propres à la date de transition.

1.3.7 – Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses opérations de financement, le Groupe souscrit des emprunts à taux variable. Conformément à sa politique de couverture des risques financiers, le Groupe a systématiquement recours à des instruments financiers dérivés (des swaps de taux) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt des emprunts à taux variable.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont comptabilisés à l'actif et ceux ayant une juste valeur négative sont comptabilisés au passif.

Lorsqu'ils ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture de flux futurs de trésorerie (cash-flow hedge), les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en résultat. Dans le cas contraire elles sont comptabilisées en autres éléments du résultat global recyclable pour la part efficace de la couverture et en résultat financier pour la part inefficace.

1.3.8 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* » sur la base de l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est actualisé. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Provision pour démantèlement

Lorsqu'une obligation légale ou contractuelle de démanteler une centrale existe, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie de l'immobilisation afférente, dont le coût fait l'objet d'une estimation régulière, sur la base de devis de prestataires externes. En cas de changement significatif de l'estimation conduisant à une augmentation de la provision, la valeur nette de l'immobilisation afférente est également augmentée. Si le changement conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'immobilisation est comptabilisée.

1.3.9 – Engagements de retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du Groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable ou le droit commun.

Ces engagements constituent des régimes à prestations définies qui figurent au passif du bilan en provisions.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt est comptabilisée en autres charges et produits financiers, est constituée de l'effet de désactualisation des engagements.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

1.3.10 – Impôts et taxes

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Les impôts exigibles et différés sont généralement comptabilisés en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, de façon symétrique à l'opération sous-jacente.

La charge (le produit) d'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Cependant, aucun impôt différé n'est constaté pour les différences temporelles générées par :

- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction ;
- Des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées dès lors que le Groupe contrôle la date à laquelle les différences temporelles s'inverseront et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés ou quasi adopté à la

date de clôture. Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe.

Le Groupe a choisi de comptabiliser la CFE en résultat opérationnel, dans le poste « Impôts et taxes », et a considéré que l'assiette de la CVAE entrait dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

1.3.11 – Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir.

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des :

- Ventes d'électricité produite au niveau des unités de production. Cette électricité est vendue conformément aux différents contrats dont les prix de vente sont définis par décrets.
- Ventes de services provenant de :
- La réalisation de contrats de construction de parcs
- La fourniture de services de développement, d'exploitation et de maintenance de parcs.

Concernant les ventes d'électricité, le chiffre d'affaires comptabilisé correspond, pour chaque centrale, à la vente d'électricité produite et cédée à l'opérateur conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés.

Le chiffre d'affaires est calculé sur la base de MWh effectivement livrés, ce qui constitue l'obligation de performance, sur la période concernée. Ces contrats sont généralement conclus pour des durées de 20 ans. Ces contrats contiennent une seule obligation de performance dont le chiffre d'affaires est comptabilisé en continu. Le Groupe utilise l'exemption lui permettant de comptabiliser son chiffre d'affaires mensuellement au fur et à mesure de son droit à facturer. Ces contrats prévoient un paiement mensuel de la production d'électricité.

Concernant les ventes de services, elles regroupent principalement les constructions de parcs pour lesquels le Groupe réalise la maitrise d'ouvrage et les activités de maintenance :

Le chiffre d'affaires de construction repose sur le contrat qui peut prendre la forme d'un contrat clés en main, ou de service (assistance, maitrise d'ouvrage). Il est comptabilisé à l'avancement par les coûts.

Le chiffre d'affaires des activités de maintenance ou d'exploitation repose sur des contrats pluriannuels dont la durée est comprise en général entre 1 et 10 ans. Il est comptabilisé de façon linéaire.

Certains contrats peuvent intégrer des clauses de disponibilités ou de performance donnant lieu à des pénalités qui sont prises en compte dans la reconnaissance initiale du chiffre d'affaires, sauf s'il est hautement probable qu'elles ne soient pas encourues.

1.3.12 – Autres produits et autres charges opérationnels non courants

Les « Autres produits opérationnels non courants » et les « Autres charges opérationnelles non courantes » sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrent, significatifs au niveau de la performance consolidée, et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat et comprennent un nombre limité de produits ou de charges tels que :

- Certaines plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- Certaines dépréciations d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- Certaines charges de restructuration ;
- Des provisions relatives à un litige majeur pour l'entreprise.

1.3.13 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les disponibilités bancaires ainsi que les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3.14 – Contrats de location

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe évalue, à la signature d'un contrat, si celui-ci est ou contient un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié : ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le bailleur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation
- Le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif. Dans de rares cas, lorsque la décision sur la manière et l'objectif dont l'actif est utilisé est prédéterminée, le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif si :
- Le Groupe a le droit d'exploiter l'actif, ou
- Le Groupe a conçu le bien d'une manière qui prédétermine comment et à quelles fins il sera utilisé.

Le Groupe est amené à louer des terrains pour ses installations de production d'électricité, des bureaux pour ses activités administratives ainsi que des véhicules et du matériel administratif. Il a en revanche été déterminé que les contrats clients de fourniture d'électricité

ne remplissent pas la définition d'un contrat de location compte tenu de l'absence de droit de diriger l'utilisation de l'actif.

Les contrats de locations de terrains de parcs éoliens et photovoltaïques ont généralement des durées non résiliables entre 20 et 25 ans, incluant des options de renouvellement à la main du Groupe. Les durées retenues par le Groupe n'incluent pas les périodes de renouvellement dans la mesure où actuellement le Groupe n'a pas de contrats suffisamment anciens permettant de savoir s'ils exerceront ou non leurs clauses de renouvellement.

Il s'agit principalement de loyers fixes indexés.

Des servitudes de surplomb et altius tollendi liées au passage des pales de l'éolienne, des servitudes de passage ainsi que des servitudes de tréfonds pour le passage de câbles électriques enterrés sur les terrains adjacents aux parcs photovoltaïques sont octroyées sur les mêmes durées en général que les baux des terrains et font l'objet de versement d'indemnités ponctuelles ou étalées dans le temps. Conformément aux critères ci-dessus, il a été déterminé que les servitudes de surplomb, altius tollendi et de tréfonds remplissent la définition des contrats de location contrairement aux servitudes de passage dont les loyers ont ainsi été exclus de la dette locative

Concernant les bureaux, les baux correspondent principalement à des baux 3-6-9 dont la durée exécutoire retenue est généralement de 9 ans. En effet, les emplacements ne sont pas stratégiques, les agencements ne sont pas significatifs et il n'existe pas d'autres types de pénalités économiques. Il s'agit principalement de loyers fixes indexés.

Les contrats de location des véhicules et matériels informations ont des loyers fixes et des durées entre 3 et 6 ans.

Au début d'un contrat, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » en contrepartie d'une dette locative.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, qui correspond au montant initial de la dette locative ajustée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat loyers, additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues le cas échéant.

L'actif « droits d'utilisation » est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif « droits d'utilisation » est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à hauteur de la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés au commencement du contrat, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une duration équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- Les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- Les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux initialement évalué à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme, dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les locations d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en charges.

VALOREM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 406 776 €
Siège social : 213 cours Victor Hugo - 33130 BEGLES
395 388 739 R.C.S BORDEAUX
(Ci-après la « Société »)

COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE VALOREM

Chers associés,

Conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, nous vous présentons les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons que notre Société établit des comptes consolidés à titre obligatoire depuis l'exercice clos le 31 décembre 2013, et qu'une consolidation avait déjà été réalisée au titre de l'exercice 2012 en dehors de toute obligation légale.

1) Evolution du référentiel de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et notamment en application d'IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière ». Le paragraphe intitulé « *Modalités de première application : options retenues* » de la note « 1.1.3 – Transition IFRS » de l'annexe aux comptes consolidés explique les options retenues pour cette première application. Le paragraphe intitulé « *Principales modifications résultant de la transition aux normes IFRS* » de la note « 1.1.3 – Transition IFRS » de l'annexe aux comptes consolidés explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe.

D'une manière générale, les notes annexes aux comptes consolidés fournissent des précisions quant aux méthodes retenues et aux choix opérés par VALOREM.

Des informations comparatives ont été données dans l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 date de transition du Groupe aux IFRS.

L'ensemble du Groupe consolidé comporte 77 sociétés, incluant VALOREM, au 31 décembre 2019.

Après application d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et d'IFRS 11, sur 10 sociétés intégrées proportionnellement en règles françaises, 7 ont été comptabilisées par mise en équivalence car sous contrôle conjoint, et 3 ont été consolidées en intégration globale car contrôlées. L'analyse du niveau de contrôle en IFRS diffère de celui en règles françaises dans la mesure où il s'agit d'entités dont une grande partie des activités pertinentes ayant un impact

significatif sur les rendements sont prédéterminés et qu'en IFRS l'analyse en substance prend en compte l'ensemble des liens contractuels entre les parties.
Les acquisitions d'entreprises antérieures ont été retraitées conduisant à reclasser les écarts d'acquisition comptabilisés en règles françaises en immobilisations.

64 sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale et 13 sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées figure en annexe au présent rapport, ainsi que dans la note 2 « Périmètre de Consolidation » des états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Ladite note 2 comporte un tableau récapitulatif qui distingue les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale et celles faisant l'objet d'une mise en équivalence.

Les comptes consolidés présentés sont ceux de l'exercice allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les sociétés du périmètre clôturent toutes leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

2) Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2019 s'élève à 736.157 k €.

Les actifs non courants du groupe s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 635.563 k€.

Les actifs courants du groupe s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 100.595 k€.

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 70.038 k€.

La part du Groupe dans les capitaux propres s'élève à 64.603 k€.

Etat du résultat global consolidé

Parmi les éléments notables :

- le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 89.128 k€ (contre 60.968 k€ au titre de l'exercice précédent).
- les achats de marchandises et variation de stocks s'élève à 54.393 k€
- les charges de personnel ressortent à 17.527 k€

Le résultat opérationnel courant consolidé, au 31 décembre 2019, s'élève à 20.614 k€ (contre 16.434 k€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier consolidé s'élève, au 31 décembre 2019, à (12.168) k€ contre (9.380) k€ au titre de l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à (7.205) k€ contre (4.839) k€ au titre de l'exercice précédent.

Tenant compte d'un résultat net des activités poursuivies d'un montant de 1.041 k€, et déduction faite de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net « part du Groupe » s'élève à 415 k€ (contre 14.195 k€ au titre de l'exercice précédent).

Vous trouverez ci-dessous l'Etat du résultat global consolidé extrait des comptes consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	Notes	2019-12	2018-12
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires		**89 128**	**60 968**
Achats de marchandises et variation de stocks		(54 393)	(29 239)
Charges de personnel	18	(17 527)	(15 188)
Charges externes		(16 299)	(13 496)
Impôts et taxes		(3 139)	(4 197)
Dotations et reprises aux amortissements	19	(28 239)	(23 099)
Dotations et reprises aux provisions	19	6 191	5 689
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis		(1 632)	1 198
Autres produits d'exploitation		46 657	34 837
Autres charges d'exploitation		(132)	(1 038)
Résultat Opérationnel Courant		**20 614**	**16 434**
Autres produits opérationnels non courants	20	2 364	11 121
Autres charges opérationnelles non courantes	20	(2 190)	(77)
Résultat opérationnel		**20 789**	**27 478**
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		(375)	262
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence [dans le prolongement de l'activité du Groupe]		**20 414**	**27 740**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	12
Coût de l'endettement financier brut		(9 819)	(8 490)
Autres produits financiers		10 223	10 983
Autres charges financières		(12 576)	(11 884)
Résultat Financier	21	**(12 168)**	**(9 380)**
Charges d'impôt sur le résultat	22	(7 205)	(4 839)
Résultat net des activités poursuivies		**1 041**	**13 522**
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	12	626	(674)
Résultat net part du groupe		**415**	**14 195**

3) Définition de la politique du Groupe

Nous vous rappelons que le Groupe est animé par la société VALOREM, qui impulse la politique du groupe en matière d'investissements et en matière commerciale, financière, sociale.

A cet effet, la société VALOREM, comme elle le fait depuis sa création, a contribué activement à la définition de la politique générale et de la stratégie du groupe, à moyen et long terme, par la prise de décisions en concertation avec les organes dirigeants de chacune des sociétés filiales, dirigeants auxquels est laissée toute la latitude nécessaire dans la gestion desdites sociétés filiales.

4) Evolution prévisible du groupe

Nous prévoyons les opérations suivantes :

- Financement de parcs éoliens, photovoltaïques et hydrauliques dont la construction est envisagée sur l'exercice ;
- Poursuite du développement des portefeuilles de projets ;
- Poursuite du développement à l'international ;
- Développement de relations entre partenaires du secteur.

5) Observations particulières sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Nous vous renvoyons à ce qui a été indiqué au paragraphe 1) du présent rapport, relativement au fait que les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019 sont les premiers états financiers présentés en normes IFRS, ainsi qu'aux précisions figurant dans ledit paragraphe 1).

6) Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

En 2019, VALOREM a poursuivi sa croissance en France mais également à l'étranger, en augmentant le nombre de financements et de mises en service de parcs, et en diversifiant son mix de production électrique.

Le Groupe a notamment acquis une part majoritaire du groupe Force Hydraulique Antillaise renforçant sa position aux Antilles dans l'hydraulique (10,4 MW bruts en exploitation).

Le groupe a également acquis au cours de l'exercice les 50% restants du projet solaire de Brach (6 MW).

Le Groupe a mis en service 6 parcs éoliens (94 MW) et 5 parcs photovoltaïques (32 MW).

Enfin, le groupe a co-financé deux projets éoliens en Finlande, d'une puissance cumulée de 71,4 MW.

Concernant la vérification de comptabilité effectuée en 2018, VALOREM a contesté le redressement et les discussions avec l'administration ont permis d'aboutir à un accord quant à un quantum de provision déductible en 2019.
Dans ce contexte :

- Une provision pour impôt a été dotée pour un montant de 5,2M€, venant compléter la provision dotée en 2018 à hauteur de 4,7M€.
- Elle permet de couvrir les conséquences financières du contrôle fiscal notamment en termes de pénalités (858 K€) et intérêts de retard (67 K€). Le complément de provision à hauteur de 8,9 M€ correspond à l'impact estimé sur les années 2017 et 2018 en cas de redressement.
- Cette provision n'a pas été déduite fiscalement.
- Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation des en-cours et des créances ont été modifiées en 2019, selon une nouvelle méthode qui est désormais conforme aux exigences de l'administration fiscale.

7) Evénements post clôture

Les événements importants méritant d'être signalés sont les suivants :

Le Groupe a financé depuis le début de l'année 2020 7 nouveaux parcs dont :

- 3 parcs éoliens : Totes, Baalon et St-Père-en-Retz,
- 4 parcs photovoltaïques : Mezos, Pinvert, Montbartier et Mailllol.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et le groupe s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

Le groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

8) Activités en matière de recherche et de développement

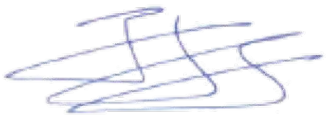
L'activité de recherche et développement est assurée essentiellement par les sociétés Valorem et Valemo.

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et développement, déjà initiées sur les précédents exercices.

Il est à signaler par ailleurs que la SAS VALOREM a un projet éligible au crédit d'impôt recherche.

Fait à BEGLES
Le 8 juin 2020

Le Président



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

BSF Audit S.A.S.

35 rue Jean Descas
BP 30
33032 Bordeaux cedex
France

VALOREM S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019
VALOREM S.A.S.
213 Cours Victor Hugo - 33130 Bègles
Ce rapport contient 84 pages

KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

BSF Audit S.A.S.

35 rue Jean Descas
BP 30
33032 Bordeaux cedex
France

VALOREM S.A.S.
Siège social : 213 Cours Victor Hugo - 33130 Bègles
Capital social : €.8.406.776

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Á l'Assemblée générale de la société VALOREM S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALOREM S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2018 retraitées selon les mêmes règles.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 1.1.3 aux états financiers « Transition aux IFRS » mentionne les principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2019, des informations comparatives au 31 décembre 2018 et des informations à la date de transition au 1er janvier 2018, ainsi que les options retenues par la direction pour cette première application des normes IFRS. Elle présente également les principales modifications résultant de la transition aux normes IFRS et les effets de ce changement de référentiel comptable sur l'état de situation financière consolidée, le compte de résultat et les flux de trésorerie consolidés du Groupe.

Nous nous sommes assurés que les traitements comptables retenus sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et que la note 1.1.3 aux états financiers donne une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par le Groupe. Nous avons également vérifié que cette note aux états financiers donne une information appropriée sur les impacts du changement de référentiel comptable.

- Le Groupe a retenu la juste valeur comme coût présumé des parcs éoliens et photovoltaïques conformément à l'exemption prévue par la norme IFRS1 selon les modalités décrites dans la note 1.1.3 g. aux états financiers.

Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces actifs dans le cadre d'IAS16 ainsi que les hypothèses opérationnelles utilisées dans les modèles financiers servant de base à leur évaluation et nous avons vérifié que la note 1.1.3.g aux états financiers donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

- Le Groupe enregistre les impôts différés selon les modalités décrites dans la note 1.3.10 aux états financiers, conformément à la règlementation en vigueur.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces principes et du caractère raisonnable des hypothèses retenues.

- Le Groupe a comptabilisé à la clôture de l'exercice un passif d'impôt destiné à couvrir le risque fiscal, tel que décrit dans la note 3.1.2 – Évènements significatifs 2019 aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par le Groupe, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe arrêté le 10 juin 2020 du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac et Bordeaux, le 17 juin 2020

KPMG S.A.

Aurélie Lalanne
Associée

BSF Audit S.A.S.

Jean-Michel Gaudin
Commissaire aux comptes

VALOREM

opérateur en énergies vertes

GROUPE VALOREM

Etats financiers consolidés au

31 décembre 2019



VALOREM

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE 4

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 6

ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL 7

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 8

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 10

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 11

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION 11

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION 40

NOTE 3 – COMPARABILITE DES COMPTES & EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 42

NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF 45

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 45

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 47

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 50

NOTE 6 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE 50

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS 53

NOTE 8 – STOCKS ET EN-COURS 54

NOTE 9 –CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS 55

NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 56

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF 57

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES 57

NOTE 12 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE 58

NOTE 13 – PROVISIONS 60

NOTE 14 – DETTES FINANCIERES 62

NOTE 15 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES PASSIFS COURANTS 64

NOTE 16 – INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES 65

NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN 67

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 69

NOTE 18 – CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL 69

NOTE 19 – PERSONNEL ET EFFECTIF 70

NOTE 20 – AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 70

NOTE 21 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS 72

NOTE 22 – RESULTAT FINANCIER 72

NOTE 23 – IMPOTS 73

NOTES COMPLEMENTAIRES 75

NOTE 24 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 75

NOTE 25 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 76

NOTE 26 - REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS 77

NOTE 27 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 77

NOTE 28 – JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS 78

VALOREM

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF	Notes	2019-12	2018-12	2018-01
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4	3 663	3 844	2 690
Immobilisations corporelles	5	568 168	489 824	406 622
Titres mis en équivalence	6	3 022	2 448	2 540
Actifs financiers non courants	7	27 095	10 633	11 761
Impôts différés actifs	23	13 614	29 942	10 367
Total Actifs Non Courants		835 563	536 891	433 980
Stocks et en-cours	8	1 941	3 564	1 624
Clients et comptes rattachés	9	17 337	13 304	21 078
Autres actifs courants	9	52 200	47 456	23 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	29 118	51 759	31 405
Total Actifs Courants		100 595	116 083	77 813
Total Actif		936 157	652 974	511 793

VALOREM

PASSIF	Notes	2019-12	2018-12	2018-01
En milliers d'euros				
Capital		8 407	8 387	8 387
Primes liées au capital		116	116	116
Réserves consolidées		55 866	58 901	62 418
Réserves de conversion groupe		-	-	-
Résultat de l'exercice - part du Groupe		415	14 195	-
Capitaux Propres part du Groupe	**11**	**64 803**	**79 599**	**70 921**
Participations ne donnant pas le contrôle	12	5 434	5 121	5 995
Capitaux propres	**11**	**70 038**	**84 720**	**76 915**
Provisions non courantes	13	11 113	6 021	7 730
Emprunt obligataire non courant	14	53 657	54 580	45 019
Dette sur droit d'utilisation non courant	14	23 259	22 640	14 807
Autres financements non courants	14	418 976	327 645	271 052
Passifs financiers non courants	28	24 255	7 392	2 293
Autres passifs non courants		4 608		
Impôts différés passifs	23	17 377	37 641	27 618
Total Passifs Non-Courants		**553 183**	**457 918**	**368 628**
Provisions courantes	13	157	735	
Emprunt obligataire courant	14	610	1 600	600
Dette sur droit d'utilisation courant	14	1 773	1 763	980
Financement courant	14	49 563	36 994	30 145
Fournisseurs et comptes rattachés	15	14 178	15 632	11 800
Passifs d'impôts courants	15	36 950	37 347	10 581
Autres passifs courants	15	9 747	16 266	12 267
Total Passifs Courants		**112 987**	**110 337**	**66 352**
Total Passif		**736 187**	**852 974**	**511 793**

VALOREM

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	Notes	2019-12	2018-12
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	18	**89 128**	**60 968**
Achats de marchandises et variation de stocks		(54 393)	(29 239)
Charges de personnel	19	(17 527)	(15 188)
Charges externes		(16 299)	(13 488)
Impôts et taxes		(3 139)	(4 197)
Dotations et reprises aux amortissements	20	(28 299)	(23 099)
Dotations et reprises aux provisions	20	6 191	5 689
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis		(1 632)	1 198
Autres produits d'exploitation		46 657	34 637
Autres charges d'exploitation		(132)	(1 036)
Résultat Opérationnel Courant		**20 614**	**16 434**
Autres produits opérationnels non courants	21	2 364	11 121
Autres charges opérationnelles non courantes	21	(2 190)	(77)
Résultat opérationnel		**20 789**	**27 478**
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		(375)	262
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence [dans le prolongement de l'activité du Groupe]		**20 414**	**27 740**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	12
Coût de l'endettement financier brut		(9 819)	(8 490)
Autres produits financiers		10 223	10 883
Autres charges financières		(12 576)	(11 884)
Résultat Financier	22	**(12 168)**	**(9 380)**
Charges d'impôt sur le résultat	23	(7 205)	(4 839)
Résultat net des activités poursuivies		**1 041**	**13 522**
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	12	626	(674)
Résultat net part du groupe		**415**	**14 195**

ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL En milliers d'euros	2019-12	2018-12	2018-01
Résultat net	**1 041**	**13 622**	**(19 164)**
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(16 234)	(5 168)	(2 158)
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(31)	(16)	(7)
Impôts sur réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	4 229	1 292	540
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	(150)	(42)	6
Impôts sur réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels)	47	14	(2)
Total des autres éléments du résultat global	**(12 140)**	**(3 920)**	**(1 622)**
Résultat net et autres éléments du résultat global	(11 098)	9 802	(20 786)
Dont part du Groupe	**(11 179)**	**10 484**	**(18 530)**
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	**81**	**(682)**	**(2 255)**

VALOREM

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ En milliers d'euros	2019-12	2018-12
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	51 689	31 396
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)	1 041	13 522
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	21 023	19 184
Plus ou moins values de cession	-11 085	-5 811
Quote-part de résultat des mises en équivalence	375	-262
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	11 354	26 612
Coût de l'endettement financier net	9 819	8 490
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	6 386	4 868
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	27 559	39 990
Impôts versés	-8 025	3 155
Variation du BFR lié à l'activité	-4 157	-6 271
Flux net généré par (affecté à) l'activité	15 377	36 874
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-632	-818
Acquisition d'immobilisations corporelles	-112 755	-74 614
Cession d'immobilisations corporelles	55	20
Acquisitions d'actifs financiers	-11 128	-13 175
Cession d'actifs financiers	3 797	2 695
Dette sur acquisition d'immobilisations	-4 402	5 058
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	-783	169
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée	11 553	1 691
Autres flux liés aux opération d'investissements	4	44
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-114 290	-78 930
Dividendes versés par la société mère	-3 609	-2 400
Augmentations (réductions) de capital	0	32
Emissions d'emprunts	138 609	107 130
Remboursements d'emprunts	-48 940	-33 925
Intérêts versés	-9 819	-8 490
Autres flux liés aux opérations de financement	-1	2
Flux net provenant du (affecté au) financement	76 241	62 349
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-22 672	20 292
Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)	29 017	51 689
Contrôle variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-22 672	20 292

En 2018, les principaux impacts de la ligne « Acquisition de filiale, sous déduction de trésorerie acquise » concernent France PV pour 130 K€. Les principaux impacts de la ligne « Cession de filiale, sous déduction de trésorerie cédée » concernent REUILLY (632 K€) par suite d'un complément de prix, FOYE ENERGIES (430 K€) et HAAPALAMMINKANGAS (363 K€).

En 2019, les principaux impacts de la ligne « Acquisition de filiale, sous déduction de trésorerie acquise » concernent principalement MEZZA 5 (-1 064 K€), BRACH ENERGIES (-633 K€) et MEZIERES (561 K€). Les principaux impacts de la ligne « Cession de filiale, sous déduction de trésorerie cédée » concernent SAUNAMAA (-2 559 K€) et VOYRINKANGAS (755 K€).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et Résultat de l'exercice	Réserve de juste valeur des immobilisations	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Réévaluation des passifs au titre des régimes à prestations définies	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018	8 382	116	69 437	-	1 822	-	4	79 921	5 995	79 916
Résultat net de l'exercice			14 195					14 195	674	13 522
Autres éléments du résultat global				-	3 883	-	28 -	3 712 -	208 -	3 920
Résultat net et autres éléments du résultat global	-	-	14 196	- -	3 883	- -	25	10 484 -	882	9 602
Dividendes versés		-	2 400				-	2 400	-	2 400
Autres mouvements			595					595	8	603
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	- -	1 805	-	-	-	- -	1 805	8 -	1 797
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019	8 387	116	75 828	- -	4 706	- -	24	79 399	5 121	84 720
Résultat net de l'exercice			415					415	626	1 041
Autres éléments du résultat global				-	11 480	-	104 -	11 554 -	546 -	12 140
Résultat net et autres éléments du résultat global	-	-	415	- -	11 480	- -	104 -	11 172	81 -	11 093
Augmentations de capital	20	-	20				-	-	-	-
Dividendes versés		-	3 609				-	3 609	-	3 609
Variation détention ID sur JV		-	33				-	33 -	0 -	33
Autres mouvements		-	174				-	174	232	58
Total transactions avec les propriétaires de la Société	20	- -	3 416	-	-	-	- -	3 416	232 -	3 664
Situation à la clôture de l'exercice 2019	8 407	116	72 406	- -	16 186	- -	128	84 803	6 434	76 037

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION

Valorem S.A.S. (« la Société ») est une société domiciliée en France. Le siège social de la société est situé à Bègles (Aquitaine).

Le groupe Valorem est un opérateur en énergies vertes verticalement intégré qui maîtrise de multiples compétences dans les énergies renouvelables et accompagne les collectivités et ses partenaires à tous les stades d'un projet : études, développement, financement, construction, suivi d'exploitation et maintenance.

Les états financiers du Groupe Valorem pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme le « Groupe ») ainsi que la participation du Groupe dans des entreprises associées et coentreprises.

1.1 – Référentiel comptable

1.1.1 – Base de préparation de l'information financière

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et notamment en application d'IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière ». La note « Modalités de première application : options retenues » explique les options retenues pour cette première application. La note « Principales modifications résultant de la transition aux normes IFRS » explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe.

VALOREM

1.1.2 – Normes, amendements de normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2019. Le Groupe a choisi de ne pas les appliquer par anticipation :

- Modifications au cadre conceptuel des normes IFRS - Applicable au 1er janvier 2020
- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 : définition de l'importance relative - Applicable au 1er janvier 2020
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise (« business ») - Applicable au 1er janvier 2020
- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non courant - Applicable au 1er janvier 2020.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation sur l'ensemble des périodes présentées l'amendement aux normes IFRS9, IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme de l'IBOR.

Cet amendement permet ainsi au groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité de ses relations de couvertures ou dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux futurs d'intérêts couverts, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

1.1.3 – Transition aux IFRS

Principes

Les principes et méthodes comptables IFRS exposés ci-après ont été appliqués aux fins de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des informations comparatives figurant aux présents états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du bilan d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2018, soit la date de transition du Groupe.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption du référentiel IFRS » qui traite de la première adoption

des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Le Groupe publiait auparavant des comptes consolidés établis selon les principes comptables français en conformité avec le Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le bilan, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés du Groupe sont présentés ci-après.

Modalités de première application : options retenues

La norme IFRS 1 « *Première application des normes d'information financière internationales* » repose sur le principe général d'une application rétrospective de l'ensemble des normes, mais prévoit toutefois certaines options dérogatoires ou exceptions obligatoires.

Les exemptions optionnelles suivantes à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ont été retenues par le Groupe :

- Immobilisations : le Groupe a retenu la juste valeur comme coût présumé des parcs éoliens et photovoltaïques pour lesquels le financement est sécurisé à la date de transition.
- Contrats de location (IFRS 16) : il a été choisi d'appliquer les dispositions spécifiques prévues par IFRS 1 concernant la comptabilisation des contrats de location, qui prévoient la possibilité d'évaluer la dette de loyers en date de transition, i.e. au 1er janvier 2018, sur la base du taux marginal d'endettement du preneur à la date de transition, et le droit d'utilisation de manière rétrospective (mais en utilisant le taux marginal d'endettement du preneur à la date de transition), à l'exception des contrats de faible valeur et courte durée.

Par ailleurs, le Groupe a opté pour les mesures de simplification suivantes :

- Le Groupe a utilisé un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location ayant des caractéristiques raisonnablement similaires ;
- Le Groupe a également choisi d'utiliser des connaissances acquises a posteriori dont il n'aurait pas pu disposer s'il avait appliqué la norme IFRS 16 lors des arrêtés précédents.

VALOREM

Principales modifications résultant de la transition aux normes IFRS

a. Présentation

Conformément à IAS 1 « Présentation des Etats financiers », le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs. Par ailleurs, les provisions pour risques fiscaux, comptabilisés en provisions pour risques et charges en règles françaises, ont été reclassées en passifs d'impôts en IFRS. S'agissant du compte de résultat, le Groupe a choisi une présentation par nature des produits et charges opérationnels.

b. Périmètre

Après application d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et d'IFRS 11, sur 10 sociétés intégrées proportionnellement en règles françaises, 7 ont été comptabilisées par mise en équivalence car sous contrôle conjoint, et 3 ont été consolidées en intégration globale car contrôlées. L'analyse du niveau de contrôle en IFRS diffère de celui en règles françaises dans la mesure où il s'agit d'entités dont une grande partie des activités pertinentes ayant un impact significatif sur les rendements sont prédéterminés et qu'en IFRS l'analyse en substance prend en compte l'ensemble des liens contractuels entre les parties.

Les acquisitions d'entreprises antérieures ont été retraitées conduisant à reclasser les écarts d'acquisition comptabilisés en règles françaises en immobilisations.

c. Avantages au personnel

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le Groupe comptabilise les réévaluations des passifs au titre des régimes postérieurs à l'emploi (écarts actuariels) en « Autres éléments du résultat global » ainsi que le coût financier en autres charges financières, tandis qu'en règles françaises ils étaient comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

d. Instruments financiers

Conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la Société applique la comptabilité de couverture à ses instruments financiers (Swap de taux) utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux tandis qu'en règles françaises ils étaient comptabilisés en tant que positions ouvertes isolées. En règles françaises, plusieurs emprunts faisaient également l'objet d'une couverture par des instruments financiers de type SWAP.

Conformément à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation », des passifs au titre des puts sur minoritaires sont comptabilisés pour les entités Sainte Rose et La Luzette tandis qu'en règles françaises ils étaient traités comme des engagements hors bilan. Ces passifs sont présentés dans le poste « Autres financements non courants » de l'état de la situation financière consolidée.

e. Contrats de location

En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise, pour tout contrat de location d'une durée supérieure à 12 mois et pour un actif d'une valeur supérieure à 5 000 euros, une dette en contrepartie d'un droit d'utilisation, correspondant au montant des loyers actualisés qui seront payés sur la durée du contrat.

f. Impôts sur le résultat

Conformément à IAS 12 « Impôts sur le résultat », les impôts différés ont été ajustés sur la base des retraitements évoqués dans le cadre de la transition.

La CVAE est considérée comme un impôt sur le résultat selon IAS 12 alors qu'elle était comptabilisée en résultat opérationnel dans les comptes consolidés du Groupe en règles françaises.

g. Réévaluation à la juste valeur des parcs éoliens et photovoltaïques en tant que coût présumé

Conformément à IFRS 1, les immobilisations corporelles correspondant aux parcs pour lesquels le financement a été sécurisé ont été réévaluées à leur juste valeur, en tant que coût présumé à la date de transition. Avant cette étape, la juste valeur ne peut pas être estimée de manière fiable. La juste valeur utilisée est une juste valeur de niveau 3, telle que décrit en Note 14. Elle est calculée sur la base des Business Plans utilisés dans le cadre des financements des parcs, avec des taux d'actualisation de 8,5% pour l'éolien, et 7,5% pour le photovoltaïque. Pour les parcs en cours de construction, ces taux sont ajustés à 10%. Post transition, les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût en conformité avec la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ».

VALOREM

h. Actualisation de la provision pour démantèlement

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions pour démantèlement des éoliennes sont actualisées au taux marginal d'endettement, tandis qu'en règles françaises elles n'étaient pas actualisées.

Impact sur les états financiers

COMPTE DE RESULTAT	2018-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total retraitements IFRS	
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Chiffre d'affaires	65 250				-3 873					-419	-4 293	60 958
Achats de marchandises et variation de stocks	-29 260				21						21	-29 239
Charges de personnel	-15 241					53					53	-15 188
Charges externes	-14 682	1 383			-176						1 187	-13 496
Impôts et taxes	-5 833				-54					1 690	1 636	-4 197
Dotations et reprises aux amortissements	-14 425	-1 267	474	-7 840	-361					320	-8 674	-23 099
Dotations et reprises aux provisions	13 785	-75			-311		-7 658			-52	-8 096	5 689
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis	-1 705						2 903				2 903	1 198
Autres produits d'exploitation	25 261				4 729		-4 994			-147	9 576	34 837
Autres charges d'exploitation	-1 036											-1 036
Résultat Opérationnel Courant	**22 111**	**21**	**474**	**-7 840**	**-25**	**-53**	**239**			**1 401**	**-5 678**	**16 434**
Autres produits opérationnels non courants	253				84					10 784	10 868	11 121
Autres charges opérationnelles non courantes	-77											-77
Résultat opérationnel	**22 287**	**21**	**474**	**-7 840**	**59**	**-53**	**239**			**12 185**	**5 191**	**27 478**
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	13	-8		-78	333						250	262
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence [dans le prolongement de l'activité du Groupe]	**22 301**	**15**	**474**	**-7 918**	**392**	**-53**	**239**			**12 185**	**5 440**	**27 740**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	305				-293						-293	12
Coût de l'endettement financier brut	-8 204				-286						-286	-8 490
Autres produits financiers	14 490				253					-3 751	-3 508	10 983
Autres charges financières	-15 058	-296			-13	-11				3 493	3 173	-11 884
Résultat Financier	**-8 466**	**-296**			**-339**	**-11**				**-258**	**-914**	**-9 380**
Charges d'impôt	-2 915	92		2 613	-186	-14	-80			-1 349	-1 924	-4 839
Résultat net des activités poursuivies	**10 920**	**-189**	**474**	**-5 305**	**-133**	**26**	**160**			**7 568**	**2 603**	**13 522**
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	-59	-4		-478	-133						-615	-674
Résultat net part du groupe	**10 978**	**-185**	**474**	**-4 828**		**26**	**160**			**7 568**	**3 217**	**14 195**

IFRS 3 : Les goodwills présentés en normes françaises ont été reclassés en immobilisation. L'impact présenté au P&L dans ce bridge correspond aux écarts entre les plans d'amortissement des goodwills et ceux des immobilisations du fait de durées retenues différentes.

IFRS 11 : Les impacts correspondent au changement de méthode de consolidation des sociétés en intégration proportionnelle en normes françaises vers :

- Une consolidation par mise en équivalence en normes IFRS pour les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce pas un contrôle exclusif ;
- Une consolidation par intégration globale en normes IFRS pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif.

IAS 38 : L'évaluation des projets en cours (en stock pour la partie externe et en immobilisation pour la partie interne) et de la dépréciation correspondante ont été revues lors de la transition IFRS

Autres : Les principaux impacts présentés dans cette colonne correspondent à la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue à la suite d'une augmentation du pourcentage de détention pour Dampierre, Alzonne et St Amans (10 638 K€ en brut et -2 659 K€ d'impôt correspondant), au reclassement des dotations (3 813 K€) et reprises (3 761 K€) des dépréciations sur titres non consolidés en exploitation et l'impôt correspondant et au reclassement de la CVAE en impôts sur les sociétés (1 690 K€).

ACTIF	2018-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total Retraitements IFRS	2018-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Immobilisations incorporelles	2 309		1 535								1 535	3 844
Goodwill	6 247		(6 247)								(6 247)	-
Immobilisations corporelles	319 203	22 069		126 841	20 268		(556)				170 620	489 824
Titres mis en équivalence	0	(3)		2 478	182			(23)		(187)	2 447	2 448
Actifs financiers non courants	20 572				(9 804)			65			(9 739)	10 833
Impôts différés actifs	34 580	340			2 103		233	1 832		(9 145)	(4 636)	29 942
Total Actifs Non Courants	**382 912**	**22 405**	**(4 712)**	**131 319**	**12 749**	**-**	**(323)**	**1 874**		**(9 332)**	**153 979**	**536 891**
Stocks et en-cours	3 706						(142)				(142)	3 564
Clients et comptes rattachés	14 153				(849)						(849)	13 304
Autres actifs courants	50 905	(230)			1 101					(4 320)	(3 449)	47 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 229				530						530	51 759
Total Actifs Courants	**119 993**	**(230)**	**-**	**-**	**782**	**-**	**(142)**	**-**		**(4 320)**	**(3 910)**	**116 083**
Total Actif	**502 905**	**22 175**	**(4 712)**	**131 319**	**13 531**	**-**	**(465)**	**1 874**		**(13 652)**	**150 069**	**652 974**

PASSIF	2018-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total retraitements IFRS	2018-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Capital	8 387										-	8 387
Primes liées au capital	116										-	116
Réserves consolidées	(15 547)	(490)	(5 166)	92 601		(28)	(624)	(4 706)	(1 553)	(7 565)	72 449	56 901
Réserves de conversion groupe	-										-	-
Résultat de l'exercice - part du Groupe	10 979	(185)	474	(4 828)		28	160	-	-	7 569	3 217	14 195
Capitaux Propres part du Groupe	**3 933**	**(675)**	**(4 712)**	**87 773**	**-**	**-**	**(465)**	**(4 706)**	**(1 553)**	**3**	**75 666**	**79 599**
Participations ne donnant pas le contrôle	(72)	(7)		10 635	(4 620)			(812)		(3)	5 193	5 121
Capitaux propres	**3 861**	**(682)**	**(4 712)**	**98 408**	**(4 620)**	**-**	**(465)**	**(5 518)**	**(1 553)**	**-**	**80 859**	**84 720**
Provisions non courantes	14 111	(1 401)			186					(4 676)	(6 091)	8 021
Emprunt obligataire non courant	52 515				2 064						2 064	54 580
Dette sur droit d'utilisation non courant		22 640									22 640	22 640
Autres Financements non courants	316 945				14 951				1 553	(5 603)	10 701	327 645
Passifs financiers non courants								7 392			7 392	7 392
Autres passifs non courants												
Impôts différés passifs	13 876			32 911						(9 145)	23 766	37 641
Total Passifs Non-Courants	**397 447**	**21 239**	**-**	**32 911**	**17 201**	**-**	**-**	**7 392**	**1 553**	**(19 824)**	**60 471**	**457 918**
Provisions courantes	735											735
Emprunt obligataire courant	1 600											1 600
Dette sur droit d'utilisation courant		1 763									1 763	1 763
Financement courant	34 344	176			990					1 483	2 649	36 994
Fournisseurs et comptes rattachés	15 706	(321)			247						(74)	15 632
Passifs d'impôts courants	32 144				5 203							37 347
Autres passifs courants	17 057	-			(5 490)					4 689	(801)	16 256
Total Passifs Courants	**101 597**	**1 616**	**-**	**-**	**950**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6 172**	**8 740**	**110 337**
Total Passif	**502 905**	**22 175**	**(4 712)**	**131 319**	**13 531**		**(465)**	**1 874**		**(13 652)**	**150 069**	**652 974**

VALOREM

ACTIF	2017-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total Retraitements IFRS	2017-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	1 597		1 094								1 094	2 690
Goodwill	6 607		(6 607)								(6 607)	-
Immobilisations corporelles	246 486	13 415		136 681	10 670		(632)				160 134	406 622
Titres mis en équivalence	(0)	8		3 011	(1 148)			(7)		676	2 540	2 540
Actifs financiers non courants	20 468				(8 641)			134			(8 707)	11 761
Impôts différés actifs	15 052	450			1 966		312	540		(7 953)	(4 685)	10 367
Total Actifs Non Courants	**290 211**	**13 873**	**(5 513)**	**139 692**	**2 647**	**-**	**(320)**	**667**	**-**	**(7 277)**	**143 769**	**433 980**
Stocks et en-cours	1 629						(305)				(305)	1 524
Clients et comptes rattachés	19 304				1 769						1 769	21 073
Autres actifs courants	28 930	(160)			(355)					(4 603)	(5 118)	23 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 054				351						351	31 405
Total Actifs Courants	**81 117**	**(160)**	**-**	**-**	**1 765**	**-**	**(305)**	**-**	**-**	**(4 603)**	**(3 303)**	**77 813**
Total Actif	**371 328**	**13 713**	**(5 513)**	**139 692**	**4 412**	**-**	**(625)**	**667**	**-**	**(11 880)**	**140 466**	**511 793**

PASSIF	2017-12	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS38 - En cours	IFRS9 - Swap	Put sur minoritaires	Autres	Total retraitements IFRS	2017-12
En milliers d'euros	Normes françaises											IFRS
Capital	8 387										-	8 387
Primes liées au capital	116										-	116
Réserves consolidées & résultat	(21 115)	(890)	(5 513)	93 056	16		(625)	(1 022)	(1 489)		83 533	62 418
Réserves de conversion groupe											-	-
Capitaux Propres part du Groupe	**(12 613)**	**(890)**	**(5 513)**	**93 056**	**16**	**-**	**(625)**	**(1 022)**	**(1 489)**	**-**	**83 533**	**70 921**
Participations ne donnant pas le contrôle	(24)	(3)		11 113	(4 487)			(604)			6 019	5 995
Capitaux propres	**(12 637)**	**(893)**	**(5 513)**	**104 169**	**(4 471)**	**-**	**(625)**	**(1 626)**	**(1 489)**	**-**	**89 552**	**76 915**
Provisions non courantes	8 203	(1 132)			(17)					676	(473)	7 730
Emprunt obligataire non courant	42 070				2 949						2 949	45 019
Dette sur droit d'utilisation non courant		14 807									14 807	14 807
Autres Financements non courants	269 358				6 346				1 489	(5 131)	2 704	271 062
Passifs financiers non courants								2 293			2 293	2 293
Autres passifs non courants											-	-
Impôts différés passifs	45			35 523						(7 953)	27 570	27 616
Total Passifs Non-Courants	**319 675**	**13 675**	**-**	**35 523**	**9 278**	**-**	**-**	**2 293**	**1 489**	**(12 406)**	**49 850**	**369 526**
Provisions courantes											-	-
Emprunt obligataire courant	600										-	600
Dette sur droit d'utilisation courant		980									980	980
Financement courant	29 921	108			(413)					526	224	30 145
Fournisseurs et comptes rattachés	11 524	(157)			334						177	11 700
Passifs d'impôts courants	10 062				499						499	10 561
Autres passifs courants	13 083				(616)						(816)	12 267
Total Passifs Courants	**65 269**	**931**			**(396)**					**526**	**1 064**	**66 332**
Total Passif	**371 328**	**13 713**	**(5 513)**	**139 692**	**4 412**		**(625)**	**667**	**-**	**(11 880)**	**140 466**	**511 793**

Autres : Au 31.12.2018, les principaux impacts sont le reclassement des charges à répartir en moins de la dette (4 320 K€), l'impact net de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue à la suite d'une augmentation du pourcentage de détention pour Dampierre, Alzonne et St Amans (7 978 K€ comptabilisés en réserves en normes françaises) et le reclassement de la provision pour risque fiscal en passifs d'impôts courants (4 689 K€).

Au 31.12.2017, les principaux impacts en « Autres » sont le reclassement des charges à répartir en moins de la dette (4 603 K€).

Sur les deux exercices, la variation des impôts différés actifs et passifs en « Autres » est symétrique et correspond à un impact de présentation afin que chaque entité présente un stock d'impôts différés actif ou passif uniquement.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2018-12 Normes Françaises Présentation Française	Reclassement	2018-12 Normes Françaises Présentation IFRS	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
En milliers d'euros				En milliers d'euros
Trésorerie d'ouverture	31 030		31 030	Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	10 920		10 920	Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :
Amortissements et provisions	9 733		9 733	Dotations nettes aux amortissements et provisions
Variation des impôts différés	-10 892	10 892		
Plus ou moins values de cession	-1 352		-1 352	Plus ou moins values de cession
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-13		-13	Quote-part de résultat des mises en équivalence
			19 287	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt
		8 204	8 204	Coût de l'endettement financier net
		2 914	2 914	Charges d'impôt (y compris impôts différés)
Marge brute d'autofinancement	8 396		30 405	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt
		216	216	Impôts versés
Variation du BFR lié à l'activité	6 596	-14 023	-7 427	Variation du BFR lié à l'activité
Flux net généré par (affecté à) l'activité	14 992	8 204	23 196	Flux net généré par (affecté à) l'activité
Acquisition d'immobilisations	-64 807	64 807		
Cession d'immobilisations	3 221	-3 221		
Incidence des variations de périmètre	1 641	-1 641		
		-818	-818	Acquisition d'immobilisations incorporelles
		0	0	Cession d'immobilisations incorporelles
		-56 369	-56 369	Acquisition d'immobilisations corporelles
		20	20	Cession d'immobilisations corporelles
		-12 642	-12 642	Acquisitions d'actifs financiers
		3 201	3 201	Cession d'actifs financiers
		5 022	5 022	Dette sur acquisition d'immobilisations
		169	169	Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise
		1 443	1 443	Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée
		29	29	Autres flux liés aux opération d'investissements
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-59 945	0	-59 945	Flux net provenant des (affecté aux) investissements
Dividendes versés par la société mère	-2 400		-2 400	Dividendes versés par la société mère
Augmentations (réductions) de capital	32		32	Augmentations (réductions) de capital
Emissions d'emprunts	100 539		100 539	Emissions d'emprunts
Remboursements d'emprunts	-33 096		-33 096	Remboursements d'emprunts
		-8 204	-8 204	Intérêts versés
Variation nette des concours bancaires	2		2	Autres flux liés aux opérations de financement
Flux net provenant du (affecté au) financement	65 074	-8 204	56 870	Flux net provenant du (affecté au) financement
Incidence de la variation des taux de change	0		0	Incidence de la variation des taux de change
Incidence des changements de principes comptables				Incidence des changements de principes comptables
Variation de trésorerie	20 121		20 121	Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	51 151		51 151	Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)
Contrôle variation de trésorerie	20 121		20 121	Contrôle variation de trésorerie et équivalents de trésorerie

VALOREM

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2018-12 French format IFRS	IFRS16 - Contrats de location	IFRS3 - Goodwill	IAS16 - JV Parcs	IFRS11 - Périmètre	IAS19 - Retraites	IAS36 - En cours	IFRS9 - Swap	Autres	2018-12 IFRS
En milliers d'euros										
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	31 038	0	0	0	359	0	0	0	0	31 396
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)	10 920	-189	474	-5 305	-133	28	160	0	7 568	13 522
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :										
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 733	1 343	-474	7 839	537	-42	4 918		-4 689	19 164
Plus ou moins values de cession	-1 352	123					-4 994		412	-5 811
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-13	8		78	-338					-262
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	19 287	1 283	0	2 612	71	-14	84	0	3 290	26 612
Coût de l'endettement financier net	8 204				286					8 490
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	2 914	-43		-2 612	186	14	80		4 349	4 888
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	30 405	1 240	0	0	543	0	163	0	7 639	39 990
Impôts versés	216	-49			-12				2 999	3 155
Variation du BFR lié à l'activité	-7 427	-78			1 397		-163		0	-6 271
Flux net généré par (affecté à) l'activité	23 196	1 112	0	0	1 928	0	0	0	10 638	36 874
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-818									-818
Cession d'immobilisations incorporelles	0									0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-56 369				-7 608				-10 638	-74 614
Cession d'immobilisations corporelles	20									20
Acquisitions d'actifs financiers	-12 642				-533					-13 175
Cession d'actifs financiers	3 201				-506					2 695
Dette sur acquisition d'immobilisations	5 022				36					5 058
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	169									169
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée	1 443				248					1 691
Autres flux liés aux opération d'investissements	29				14					44
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-59 945	0	0	0	-8 348	0	0	0	-10 638	-78 930
Dividendes versés par la société mère	-2 400									-2 400
Augmentations (réductions) de capital	32									32
Emissions d'emprunts	100 538	179			6 413					107 130
Remboursements d'emprunts	-33 098	-1 291			464					-33 925
Intérêts versés	-8 204				-286					-8 490
Autres flux liés aux opérations de financement	2									2
Flux net provenant du (affecté au) financement	56 870	-1 112	0	0	6 591	0	0	0	0	62 349
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	20 121	0	0	0	171	0	0	0	0	20 292
Trésorerie de clôture et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)	51 159	0	0	0	530	0	0	0	0	51 689
Contrôle variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	20 121	0	0	0	172	0	0	0	0	20 292

Autres : Les retraitements en colonne « Autres » concernent principalement la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue à la suite d'une augmentation du pourcentage de détention pour Dampierre, Alzonne et St Amans (10 638 K€) et l'impôt correspondant (-2 659 K€), au reclassement de de la provision pour risque fiscal en passifs d'impôts courants (4 689 K€) et au reclassement de la CVAE en impôts sur les sociétés (1 690 K€).

1.2 – Modalités de consolidation

1.2.1 – Méthodes de consolidation

a. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe, au sens d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés ». Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

b. Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Les coentreprises sont des partenariats conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets des partenariats et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entités associées et les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Si la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise associée ou coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la quote-part de l'investisseur est ramenée au maximum à zéro. Toute perte supplémentaire n'est comptabilisée au passif que si le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

c. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Toutes les transactions et positions internes aux filiales sont éliminées en consolidation. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. La liste des filiales, co-entreprises et entreprises associées est présentée en Note 2.

1.2.2 – Conversion en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Au 1er janvier 2018, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, toutes les sociétés consolidées font partie de la zone euro.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du cours de change officiel en vigueur à la clôture du bilan. Les pertes ou profits latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Autres charges ou produits financiers ». Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées initialement en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

1.2.3 – Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur.

1.3 – Estimations, jugements et principes comptables

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que la Direction procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'elle juge raisonnables et réalistes.

Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction du Groupe, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et

hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable future des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations sont les suivants :
- L'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles
- L'activation des frais de développement
- L'estimation des durées des contrats de location pour déterminer le droit d'utilisation
- L'estimation des durées d'amortissements des actifs de production
- L'activation d'impôts différés actifs
- L'estimation des provisions

Les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés concernent :

- La détermination du niveau de contrôle ou d'influence des filiales, coentreprises et entreprises associées et classement des filiales en tant que « business » ou non pour déterminer si leur acquisition correspond à un regroupement d'entreprises ou non
- L'identification des accords contenants un contrat de location
- La reconnaissance du revenu.

1.3.1 – Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à leur juste valeur (sauf exceptions). Les goodwills correspondent à la différence entre la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises et le montant des actifs et passifs identifiables acquis nets des passifs repris. Ils sont déterminés de façon provisoire lors de l'acquisition et sont révisés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Les goodwills ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat de la période lorsqu'ils sont encourus. Les compléments de prix d'acquisition conditionnels sont estimés à leur juste valeur et inclus le cas échéant dans la contrepartie transférée.

Pour chaque regroupement d'entreprises le Groupe peut évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition (sauf exceptions). Le Groupe définit au cas par cas l'option qu'il applique pour comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle.

En date de prise de contrôle, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du résultat.

A noter cependant qu'en cas d'achat de titres de Sociétés de Projet (SPV), considérant que (i) la substance de l'acquisition est un achat d'actifs, et que (ii) la société acquise ne comporte ni employés, ni process, il est considéré qu'il n'y a pas acquisition d'une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 (IFRS 3, B7). Cette acquisition est donc à considérer comme l'acquisition d'un ensemble d'actifs et passifs isolés, et non comme une acquisition d'entreprise (« business combination ») relevant d'IFRS3.

1.3.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles

a. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Le coût de revient des immobilisations produites en interne inclut les coûts directs et indirects, externes ou internes, de développement qui sont immobilisés à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable. Ces coûts ne comprennent pas les frais de prospection et les frais commerciaux.

Le Groupe considère que les critères d'activation sont remplis au moment où un projet obtient les autorisations administratives, et notamment : maîtrise du foncier, permis de construire, étude d'impact ICPE, connexion au réseau ERDF, contrat de vente des mégawatts.

Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les coûts rattachés à ces projets cessent d'être capitalisés et un amortissement est comptabilisé lorsque les parcs sont prêts à être mis en service.

Les coûts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production des parcs éoliens et photovoltaïques s'agissant d'actifs exigeant une longue période de production.

Les amortissements sont comptabilisés en charge et calculés selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Composants des parcs éoliens (fondations, éoliennes, raccordement réseau, aménagement de zones)	20 ans
Composants des parcs photovoltaïques (fondations, matériel PV, raccordement réseau, aménagement de zones)	25 ans
Installations et agencements	3 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel de transport d'exploitation	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Le Groupe comptabilise une provision pour les coûts de démantèlement et de remise en état du site pour chaque parc éolien en service (se reporter à la Note 1, 1.3.8).

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Il s'agit essentiellement de brevets, de logiciels ainsi que de contrats d'électricité comptabilisés dans le cadre d'acquisition d'entités projets. Ils ont une durée d'utilité déterminée. Leur amortissement est calculé selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

- Logiciel : 1 à 5 ans

- Brevet : 1 à 5 ans

- Contrats d'électricité : 20 ans

1.3.3 – Dépréciation des actifs

Conformément à IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », le Groupe examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels et corporels à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Le goodwill et les immobilisations incorporelles non amorties font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Les actifs qui ne génèrent pas d'entrée de trésorerie largement indépendantes des autres actifs sont regroupés dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le Groupe a retenu comme UGT chaque projet.

Ainsi, les pertes de valeur des immobilisations en-cours dans les sociétés de projet sont évaluées projet par projet, en fonction des risques pesant sur chaque projet.

Dans le cadre de l'activité du Groupe Valorem, seuls les projets ayant une rentabilité suffisante à l'origine sont construits et opérés. Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont prévisibles, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est faible. Sur la base de son expérience historique, le Groupe procède à une revue de son portefeuille de projets en cours et effectue un test de perte de valeur des projets présentant une incertitude.

La valeur recouvrable est généralement évaluée sur la base de la valeur d'utilité qui correspond à une actualisation des flux de trésorerie générés par l'UGT.

Les données utilisées pour mettre en œuvre les tests par la méthode des flux de trésorerie actualisés sont issues des business plans des projets et couvrent la durée des contrats de vente d'électricité. Les hypothèses sous-jacentes sont mises à jour à la date du test.

VALOREM

1.3.4 – Stocks et en-cours

Les stocks et encours sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks sont principalement constitués de travaux en cours relatifs à la part externe des projets en cours de développement, la part interne étant comptabilisée en immobilisation. La valorisation des en-cours de production est effectuée selon les principes suivants : prise en compte des heures de travail liées à la production, des charges directes et indirectes de production.

Ces travaux concernent l'ensemble des projets en cours de développement, depuis le dépôt de la demande d'autorisations jusqu'au financement bancaire.

1.3.5 – Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers sont constitués des créances d'exploitation, des dépôts de garanties, des dépôts à termes, des prêts, des titres non consolidés ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des frais de transaction directement attribuables le cas échéant. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent.

Le classement des actifs financiers retenu est fonction de deux critères cumulatifs :

- Le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers ;
- Et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier, selon que celui-ci correspond ou non à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts uniquement.

Les actifs financiers sont ainsi classés et évalués comme suit :

- Les créances d'exploitation, les dépôts de garantie, les dépôts à terme sont comptabilisés au coût amorti ;
- Les équivalents de trésorerie du type OPCVM/SICAV sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net ;
- Les titres non consolidés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;

Les créances clients et actifs de contrat (factures à établir) sont dépréciés à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie des créances conformément à IFRS 9.

1.3.6 – Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières et les dettes d'exploitation.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine diminuée des coûts de transaction directement attribuables le cas échéant. A chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a par ailleurs émis des obligations convertibles en action correspondant soit à des instruments composés (avec composante dette et composante capitaux propres) soit à des instruments hybrides (avec composante dette et composante dérivé incorporé). Toutefois, les composantes capitaux propres et dérivés incorporés de ces instruments sont non significatifs.

Le Groupe a consenti à des tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle dans certaines sociétés consolidées, des options de vente sur tout ou partie de leur participation dans ces sociétés. Une dette financière a ainsi été constatée pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option, en contrepartie des capitaux propres à la date de transition.

1.3.7 – Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses opérations de financement, le Groupe souscrit des emprunts à taux variable. Conformément à sa politique de couverture des risques financiers, le Groupe a systématiquement recours à des instruments financiers dérivés (des swaps de taux) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt des emprunts à taux variable.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont comptabilisés à l'actif et ceux ayant une juste valeur négative sont comptabilisés au passif.

Lorsqu'ils ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture de flux futurs de trésorerie (cash-flow hedge), les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en résultat. Dans le cas contraire elles sont comptabilisées en autres éléments du résultat global recyclable pour la part efficace de la couverture et en résultat financier pour la part inefficace.

VALOREM

1.3.8 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* » sur la base de l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est actualisé. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Provision pour démantèlement

Lorsqu'une obligation légale ou contractuelle de démanteler une centrale existe, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie de l'immobilisation afférente, dont le coût fait l'objet d'une estimation régulière, sur la base de devis de prestataires externes. En cas de changement significatif de l'estimation conduisant à une augmentation de la provision, la valeur nette de l'immobilisation afférente est également augmentée. Si le changement conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'immobilisation est comptabilisée.

1.3.9 – Engagements de retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du Groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable ou le droit commun.

Ces engagements constituent des régimes à prestations définies qui figurent au passif du bilan en provisions.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt est comptabilisée en autres charges et produits financiers, est constituée de l'effet de désactualisation des engagements.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

1.3.10 – Impôts et taxes

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Les impôts exigibles et différés sont généralement comptabilisés en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, de façon symétrique à l'opération sous-jacente.

La charge (le produit) d'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Cependant, aucun impôt différé n'est constaté pour les différences temporelles générées par :

- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction ;
- Des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées dès lors que le Groupe contrôle la date à laquelle les différences temporelles s'inverseront et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés ou quasi adopté à la

date de clôture. Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe.

Le Groupe a choisi de comptabiliser la CFE en résultat opérationnel, dans le poste « Impôts et taxes », et a considéré que l'assiette de la CVAE entrait dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

1.3.11 – Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir.

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des :

- Ventes d'électricité produite au niveau des unités de production. Cette électricité est vendue conformément aux différents contrats dont les prix de vente sont définis par décrets.
- Ventes de services provenant de :
- La réalisation de contrats de construction de parcs
- La fourniture de services de développement, d'exploitation et de maintenance de parcs.

Concernant les ventes d'électricité, le chiffre d'affaires comptabilisé correspond, pour chaque centrale, à la vente d'électricité produite et cédée à l'opérateur conformément aux différents contrats, garantissant notamment les prix de vente en fonction des volumes produits et cédés.

Le chiffre d'affaires est calculé sur la base de MWh effectivement livrés, ce qui constitue l'obligation de performance, sur la période concernée. Ces contrats sont généralement conclus pour des durées de 20 ans. Ces contrats contiennent une seule obligation de performance dont le chiffre d'affaires est comptabilisé en continu. Le Groupe utilise l'exemption lui permettant de comptabiliser son chiffre d'affaires mensuellement au fur et à mesure de son droit à facturer. Ces contrats prévoient un paiement mensuel de la production d'électricité.

Concernant les ventes de services, elles regroupent principalement les constructions de parcs pour lesquels le Groupe réalise la maitrise d'ouvrage et les activités de maintenance :

Le chiffre d'affaires de construction repose sur le contrat qui peut prendre la forme d'un contrat clés en main, ou de service (assistance, maitrise d'ouvrage). Il est comptabilisé à l'avancement par les coûts.

Le chiffre d'affaires des activités de maintenance ou d'exploitation repose sur des contrats pluriannuels dont la durée est comprise en général entre 1 et 10 ans. Il est comptabilisé de façon linéaire.

Certains contrats peuvent intégrer des clauses de disponibilités ou de performance donnant lieu à des pénalités qui sont prises en compte dans la reconnaissance initiale du chiffre d'affaires, sauf s'il est hautement probable qu'elles ne soient pas encourues.

1.3.12 – Autres produits et autres charges opérationnels non courants

Les « Autres produits opérationnels non courants » et les « Autres charges opérationnelles non courantes » sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrent, significatifs au niveau de la performance consolidée, et généralement repris dans la communication financière de l'entreprise. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat et comprennent un nombre limité de produits ou de charges tels que :

- Certaines plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- Certaines dépréciations d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- Certaines charges de restructuration ;
- Des provisions relatives à un litige majeur pour l'entreprise.

1.3.13 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les disponibilités bancaires ainsi que les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3.14 – Contrats de location

Conformément à IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe évalue, à la signature d'un contrat, si celui-ci est ou contient un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié : ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le bailleur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation
- Le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif. Dans de rares cas, lorsque la décision sur la manière et l'objectif dont l'actif est utilisé est prédéterminée, le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif si :
- Le Groupe a le droit d'exploiter l'actif, ou
- Le Groupe a conçu le bien d'une manière qui prédétermine comment et à quelles fins il sera utilisé.

Le Groupe est amené à louer des terrains pour ses installations de production d'électricité, des bureaux pour ses activités administratives ainsi que des véhicules et du matériel administratif. Il a en revanche été déterminé que les contrats clients de fourniture d'électricité

ne remplissent pas la définition d'un contrat de location compte tenu de l'absence de droit de diriger l'utilisation de l'actif.

Les contrats de locations de terrains de parcs éoliens et photovoltaïques ont généralement des durées non résiliables entre 20 et 25 ans, incluant des options de renouvellement à la main du Groupe. Les durées retenues par le Groupe n'incluent pas les périodes de renouvellement dans la mesure où actuellement le Groupe n'a pas de contrats suffisamment anciens permettant de savoir s'ils exerceront ou non leurs clauses de renouvellement.

Il s'agit principalement de loyers fixes indexés.

Des servitudes de surplomb et altius tollendi liées au passage des pales de l'éolienne, des servitudes de passage ainsi que des servitudes de tréfonds pour le passage de câbles électriques enterrés sur les terrains adjacents aux parcs photovoltaïques sont octroyées sur les mêmes durées en général que les baux des terrains et font l'objet de versement d'indemnités ponctuelles ou étalées dans le temps. Conformément aux critères ci-dessus, il a été déterminé que les servitudes de surplomb, altius tollendi et de tréfonds remplissent la définition des contrats de location contrairement aux servitudes de passage dont les loyers ont ainsi été exclus de la dette locative

Concernant les bureaux, les baux correspondent principalement à des baux 3-6-9 dont la durée exécutoire retenue est généralement de 9 ans. En effet, les emplacements ne sont pas stratégiques, les agencements ne sont pas significatifs et il n'existe pas d'autres types de pénalités économiques. Il s'agit principalement de loyers fixes indexés.

Les contrats de location des véhicules et matériels informations ont des loyers fixes et des durées entre 3 et 6 ans.

Au début d'un contrat, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » en contrepartie d'une dette locative.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, qui correspond au montant initial de la dette locative ajustée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat loyers, additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues le cas échéant.

L'actif « droits d'utilisation » est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif « droits d'utilisation » est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à hauteur de la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés au commencement du contrat, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une duration équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- Les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- Les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux initialement évalué à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme, dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les locations d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en charges.